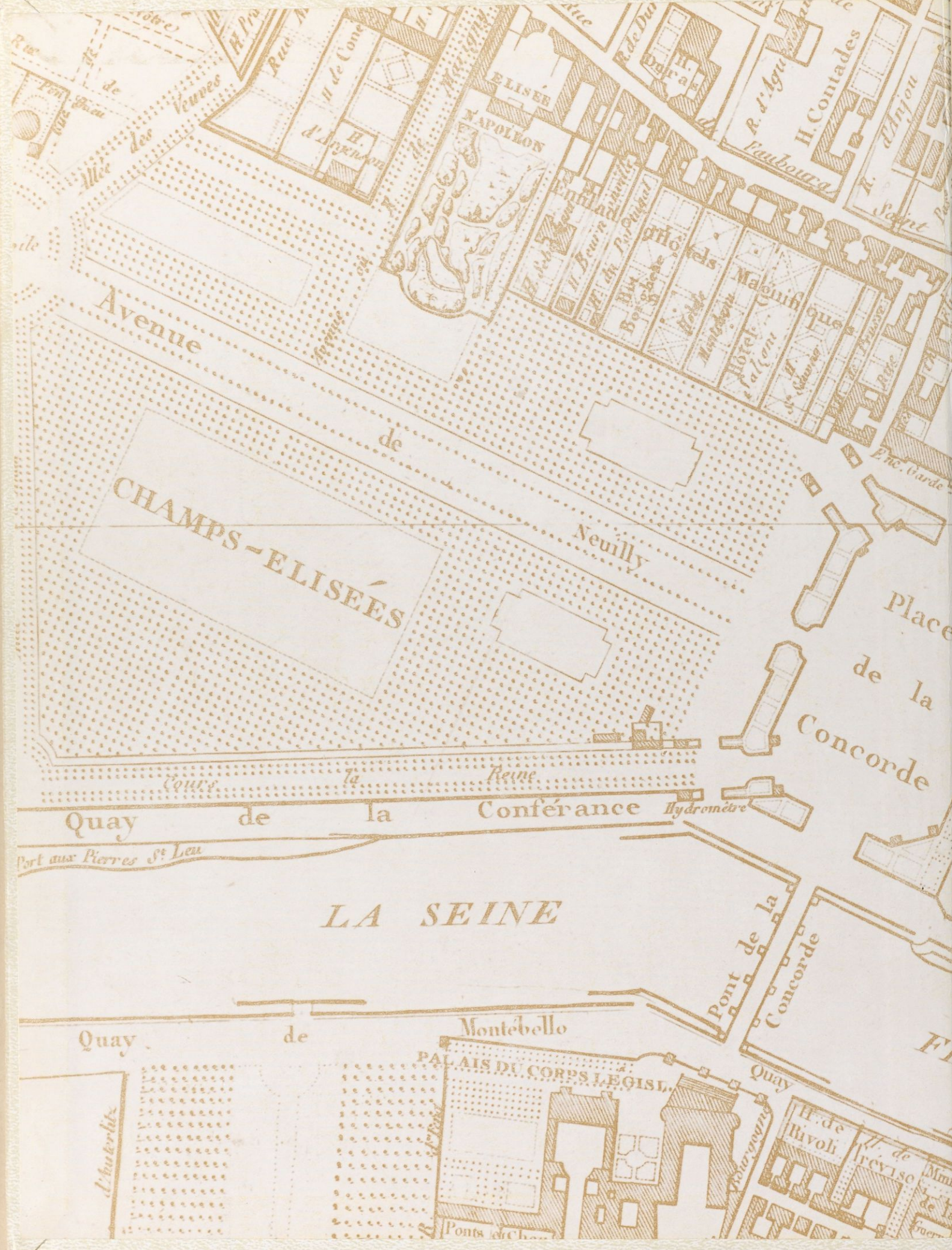


**Nouvelle
histoire de
Paris. Le
Consulat
et l'Empire
(1800-1815)**

Jean Tulard

Association pour la publication
d'une histoire de Paris



Avenue

CHAMPS-ÉLISÉES

LA SEINE

Neuilly

Place de la Concorde

PALAIS DU CORPS LÉGISLATIF

Pont de la Concorde

H. de Rivoli

Ponts de Ch...

FI

NOUVELLE HISTOIRE
DE
PARIS

Le Consulat et l'Empire

NOUVELLE ÉDITION
REVUE ET COMPLÉTÉE
AVEC
UNE BIBLIOGRAPHIE CRITIQUE

NOUVELLE HISTOIRE

Diffusion HACHETTE

1333768

JEAN TULARD

Directeur d'études à la IV^e section
de l'Ecole pratique des Hautes Etudes

DE **PARIS**

NVA
1516065

Le Consulat et l'Empire

1800-1815



~~4° Lk7~~
~~68295~~

4° Lk7
63212

PAGES DE GARDE :

Plans extraits de la *Topographie de Paris* de N.-M. Maire, édition de 1813. Bibliothèque de la Ville de Paris, cl. Hachette.

PLAT I - RELIURE :

Armoiries de la Ville de Paris, reliure du XVII^e siècle des *Grandes Ordonnances de Louis XIV sur la Prévôté des Marchands* (1672)...

PAGE DE TITRE :

Armoiries de la Ville de Paris sous le Premier Empire : lettres patentes du 29 janvier 1811.

VOLUMES DÉJÀ PARUS :

De la fin du siège de 885-886 à la mort de Philippe Auguste, par Jacques Boussard.

De la fin du règne de Philippe Auguste à la mort de Charles V (1223-1380), par Raymond Cazelles.

Paris au xv^e siècle (1380-1500), par Jean Favier.

La Révolution (1789-1799), par Marcel Reinhard.

La Restauration (1815-1830), par Guillaume de Bertier de Sauvigny.

La Deuxième République et le Second Empire (1848-1870), par Louis Girard.

Histoire de l'Urbanisme à Paris, par Pierre Lavedan.

Solennités, Fêtes et Réjouissances parisiennes, par René Héron de Villefosse.

© Association pour la publication d'une Histoire de Paris.

Bibliothèque historique de la Ville de Paris, 24, rue Pavée, 75004 Paris.

Diffusion Hachette 1983.



*La publication de la Nouvelle Histoire de Paris
à laquelle appartient le présent ouvrage,
décidée par le Conseil de Paris
sur la proposition de M. Edouard Frédéric-Dupont,
est assurée par l'Association pour la publication d'une Histoire de Paris.*

Le Conseil d'administration est composé de :

Président :

M. JACQUES CHIRAC,

Maire de Paris.

Vice-président :

M. ÉDOUARD FRÉDÉRIC-DUPONT,

*adjoint au Maire de Paris, maire du 7^e arrondissement,
ancien Ministre.*

Trésorier : M. JEAN-PHILIPPE HUBIN, Conseiller de Paris.

Secrétaire : M. PIERRE LÉPINE, membre de l'Institut, Conseiller de Paris.

Secrétaire adjoint : M. DANIEL BENASSAYA, Conseiller de Paris.

M. DENIS BAUDOUIN, Directeur général de l'Information et des Relations extérieures ;
M. BERNARD BILLAUD, Directeur général des Relations internationales de la Ville de
Paris, Secrétaire du Comité de la Ville pour les Commémorations de l'histoire de France ;
M. MICHEL BOUTINARD-ROUELLE, Directeur des Affaires culturelles ; M. MICHEL
FLEURY, Président de la IV^e Section de l'Ecole pratique des Hautes-Etudes, Vice-président -
Secrétaire général de la Commission du Vieux Paris ; M. JEAN FAVIER, Directeur
général des Archives de France ; M. PIERRE GIRAUD, ancien Sénateur ; M. MICHEL
JUNOT, adjoint au Maire de Paris ; Mme ALICE SAUNIER-SÉÏTÉ, Conseiller de Paris,
ancien Ministre ; M. JEAN TULARD, Directeur d'études à la IV^e Section de l'Ecole
pratique des Hautes Etudes, Professeur à l'Université de Paris-Sorbonne.

Membres titulaires de l'Association représentant le Conseil de Paris :

M. ALAIN JUPPÉ, adjoint au Maire de Paris.

Mmes MADELEINE ANGLADE, MARTINE AURILLAC, M. CLAUDE GOASGUEN,
Mme CHRISTIANE SCHWARTZBARD, Conseillers de Paris.

Conseil de Rédaction :

M. LOUIS CHEVALIER, Professeur honoraire du Collège de France.

M. PAUL-MARIE DUVAL, membre de l'Institut.

M. JEAN FAVIER, Directeur général des Archives de France.

M. MICHEL FLEURY, Président de la IV^e Section de l'Ecole pratique des Hautes Etudes,
Vice-président - Secrétaire général de la Commission du Vieux Paris.

M. HENRY DE SURIREY DE SAINT REMY, Conservateur en chef honoraire de la
Bibliothèque historique de la Ville de Paris.

M. JEAN TULARD, Directeur d'études à la IV^e Section de l'Ecole pratique des Hautes
Etudes, Professeur à l'Université de Paris-Sorbonne.

Secrétaires de la Rédaction :

M. MICHEL FLEURY, M. JEAN TULARD.

Faint, illegible text, possibly bleed-through from the reverse side of the page.

AVANT-PROPOS

EN 1811, Paris est devenu la capitale d'un empire centralisé qui englobe environ la moitié de l'Europe.

Destin exceptionnel dont l'artisan n'était parisien ni de naissance ni de tempérament. Soumis au régime de l'internat, Napoléon n'a guère connu Paris pendant son séjour à l'Ecole militaire du 19 octobre 1784 au 28 octobre 1785. Au début d'octobre 1787, il revient dans la capitale, mais la ville paraît à peine retenir son attention. Si l'on se fie aux manuscrits rédigés fébrilement dans une modeste chambre de l'hôtel de Cherbourg, rue du Four-Saint-Honoré, il semble plus absorbé par le destin de la Corse que par le spectacle coloré et bruyant que lui offrent les Parisiens. Un seul quartier le fascine : le Palais-Royal où se situe, le 22 novembre 1787, sa première aventure féminine avec une jeune prostituée nantaise. Un troisième voyage le conduit à Paris en mai 1792 ; il assiste à l'invasion des Tuileries par le peuple, le 20 juin, puis à la chute de la monarchie le 10 août. Il en conservera quelque méfiance à l'égard des Parisiens. C'est dans des conditions difficiles que se place son quatrième voyage ; mis en demi-solde à la suite de son différend avec le comité de Salut public, il erre, « désœuvré », sur le pavé de Paris, enregistrant, dans sa prodigieuse mémoire, la topographie de la ville. Expérience utile. C'est dans les rues de Paris qu'il va rencontrer la célébrité en écrasant l'insurrection royaliste du 13 Vendémiaire. Général en chef de l'armée de l'Intérieur, il doit affronter les problèmes que pose l'administration d'une grande ville : le ravitaillement, le maintien de l'ordre, la salubrité. Il peut mesurer l'inefficacité des institutions révolutionnaires qu'il supprimera après le 18 Brumaire. Peu soucieux de se compromettre dans les intrigues politiques de la Révolution agonisante, il part chercher en Italie une gloire qu'à son retour Paris ne lui marchandera pas. La rue Chantereine, où il loge chez Joséphine, ne devient-elle pas, par décision officielle, le 28 décembre 1797, rue de la Victoire ? Au retour d'Egypte, il retrouve une ambiance non moins enthousiaste, celle qu'il a toujours su créer par une propagande habile.

Après Brumaire, ses campagnes l'éloignent fréquemment de la capitale ; de 1805 à 1814, il n'a pas résidé neuf cents jours à Paris. Mais sa correspondance reflète les préoccupations que lui inspirent le ravitaillement de la cité et les grands travaux qu'il fait entreprendre dans la ville. A Sainte-Hélène, il parlera plus longuement et plus complaisamment de ses projets parisiens que de sa jeunesse corse. A-t-il pourtant marqué profondément la capitale de son empreinte ?

Depuis Lanzac de Laborie, on a maintes fois évoqué la vie parisienne sous Napoléon : fêtes, spectacles, parades militaires ou cérémonies publiques ; les rapports de police et les journaux du temps en permettent des descriptions pittoresques et détaillées. On s'est également intéressé, grâce aux innombrables brochures des contemporains, aux embellissements de Paris. Certes, les idées originales de Claude-Nicolas Ledoux cèdent la place à celles, plus classiques, de Pierre Fontaine, mais du Premier Empire datent quelques-uns des plus beaux monuments qui ornent aujourd'hui encore la capitale. En revanche, les transformations démographiques, sociales ou économiques d'une ville devenue la première de l'Europe, ont moins tenté les historiens, à l'exception de notations éparses dans l'admirable *Paris sous Napoléon*, de Lanzac de Laborie. Les incidences du renversement de la conjoncture, marqué par la hausse des prix jusqu'en 1817, n'ont guère été envisagées. L'administration impériale, qui s'est pourtant conservée jusqu'à nos jours, a été délaissée depuis les ouvrages de Louis Passy et d'Alfred des Cilleuls, parus à la fin du XIX^e siècle. L'évolution des mentalités n'a pas davantage retenu l'attention, à l'exception du beau travail de Louis Chevalier sur *Les Parisiens*. En dépit d'une énorme bibliographie, l'histoire de Paris sous le Premier Empire présente bien des lacunes.

A comparer le plan de Turgot et le plan de Maire, le Paris de 1814 diffère peu du Paris de 1789. Et les remarques de Patte au temps de Louis XVI pourraient se retrouver sous la plume de l'Hermite de la Chaussée d'Antin, à la fin de l'Empire : « Il n'y a personne qui ne convienne que Paris, avec une infinité de bâtiments admirables, n'offre, dans son ensemble, qu'un aspect peu satisfaisant. C'est un amas de maisons entassées pêle-mêle. On n'y voit que des rues étroites, tortueuses, qui respirent partout la malpropreté, où la rencontre des voitures met continuellement la vie des citoyens en danger et cause à tout instant des embarras. » Mais les Parisiens ? L'établissement de la monarchie impériale et l'extension des guerres en Europe n'ont-elles pas, venant après les luttes civiles de la Révolution, modifié le peuplement de la capitale, influencé les décisions de la nouvelle administration et tendu les rapports entre Napoléon et Paris ? A trop étudier les monuments

de la ville impériale, n'a-t-on pas négligé les problèmes humains, laissant ainsi dans l'ombre les transformations les plus profondes de Paris sous le Premier Empire ?

On s'est moins attaché, dans cette histoire du Paris impérial, à l'extension de la ville — au demeurant limitée entre 1799 et 1815, comme le montrent les premiers plans cadastraux — qu'aux transformations de la société et des institutions. Mais il était impossible de négliger l'histoire « événementielle ». Plus qu'à d'autres époques, la guerre, même lointaine jusqu'en 1814, n'a cessé de peser sur les destinées de la capitale. Elle était présente dans les préoccupations de l'opinion publique ; elle inspirait le nouveau décor parisien voué, par ses arcs de triomphe, ses colonnes et ses temples, à la commémoration des exploits de la Grande Armée.

Ce livre doit beaucoup à l'enseignement de deux maîtres, M. Marcel Dunan, de l'Institut, et M. Michel Fleury, directeur d'études à la IV^e section de l'École pratique des hautes études. Il a bénéficié également des précieux conseils des membres du comité de lecture que préside M. Frédéric-Dupont : MM. Louis Chevalier, Paul-Marie Duval, Albert Mousset et Henry de Surirey de Saint Remy. A des titres divers, MM. Jean Mistler, de l'Académie française, Marcel Reinhard, professeur à la Sorbonne, Bertrand Gille, professeur à la faculté des Lettres et Sciences humaines de Clermont-Ferrand, le R.P. de Dainville, l'inspecteur général Robert Poulain, M^{me} Jeanne Pronteau, M^{me} Felkay, conservateur aux Archives de Paris, M. Bruno Foucart, de la bibliothèque Marmottan, MM. François Debidour, Marcel Le Clère, Jacques Lévy, M^{me} Harburger et le personnel des Archives de la Préfecture de police, dont M. Coutarel, l'ont enrichi de leurs suggestions et de leur aide. A tous va la gratitude de l'auteur.

Septembre 1970.

Le texte de cette nouvelle édition a été remanié pour tenir compte des recherches menées depuis 1970. La bibliographie en a été notablement augmentée.

Mes remerciements vont à M. Frédéric-Dupont, qui fut l'initiateur de l'entreprise, à M. Michel Fleury, président de la IV^e Section de l'École pratique des Hautes Etudes, et à M^{me} L. Poggi-Goujon qui ont revu et accru l'illustration et veillé à la révision des épreuves.

JEAN TULARD.

Septembre 1983.

LE CHEVALIER DE L'EMPIRE

CHARLES PRADEL DE SAINT-CHARLES ET SA FAMILLE

En 1820, 109 (103 actuel), rue du Faubourg-Saint-Denis.

Pradel de Saint-Charles s'était retiré avec le titre, accordé par Louis XVIII ainsi que la croix de Saint-Louis, d'inspecteur aux revues honoraire, dans un appartement d'une des belles maisons de rapport encore existantes, élevées de 1719 à 1727 par la Maison de Saint-Lazare. Ce quartier était assez élégant sans que les loyers y fussent trop élevés. Au premier plan, le maître de la maison, près de sa femme et de son fils, contemple une toile représentant un épisode d'un siège. Ce tableau, comme tous ceux qui sont aux murs et celui-là même qui est reproduit ici, est l'œuvre de la fille de Pradel, Julie, qui s'est représentée assise au piano. C'est tout ce que l'appartement paraît contenir de personnel.

Le mobilier d'acajou de cette chambre de jeune fille, lit, commode, chaises, pianoforte d'Erard, et jusqu'au chevalet, au tabouret et à la table de peinture, a été manifestement acheté d'un seul coup, avec celui des deux pièces que l'on aperçoit par la porte ouverte : secrétaire, commode, fauteuil, autre secrétaire, grande psyché, table bouillotte. L'art du tapissier se sent aussi dans le drapé à la mode des rideaux de mousseline blanche à franges (les mêmes que ceux des fenêtres), retenus par de longs porte-embrasse de bronze doré à chaque extrémité du lit et qui se réunissent en un haut dais maintenu par trois hampes dorées terminées en palmette.

La deuxième pièce a le même drapé aux rideaux qui sont de tissu bouton d'or. Enfin, celle du fond, sans doute la chambre des parents, a été tendue d'un papier à larges raies blanches et vertes et garnie d'un tapis couleur mousse. La première pièce, en revanche, a gardé tout son décor XVIII^e siècle, ses boiseries grises ton sur ton, le dessus de porte en camaïeu, et jusqu'aux ferrures peintes en noir, ce qui fait ressortir la nouveauté de ce mobilier Empire complet, de bonne qualité sans prétendre au luxe.

La variété des origines familiales est à l'image de celle de la population parisienne du début du XIX^e siècle. Pradel est né à Nîmes, d'une famille de négociants protestants. Engagé en 1792, il a fait une carrière d'officier d'administration ; il a épousé, en 1795, la fille, catholique, d'un brasseur de Maubeuge devenu colonel des Hussards noirs du Nord sous la Révolution. Leur fille se mariera à Paris avec un Bas-Normand fixé dans la capitale et ils feront souche de Parisiens. Collection particulière, cl. Hachette.







PREMIÈRE PARTIE

LES NOUVEAUX PARISIENS

EN 1799, Mercier publie son *Nouveau Paris* ; dix ans plus tard, le titre de *Nouveaux Parisiens* n'aurait-il pas mieux convenu ? L'époque de Napoléon correspond moins à une transformation du visage de la capitale qu'à l'amorce d'un bouleversement démographique qui va se poursuivre durant tout le XIX^e siècle.

Les Parisiens de Restif de la Bretonne vont laisser la place à ceux de Balzac. Une nouvelle société se forme, non seulement dans ses couches supérieures, enrichies ou anoblies par la guerre (généraux d'Empire et fournisseurs aux armées s'installent sans vergogne dans les vieux hôtels du faubourg Saint-Germain), mais les transformations atteignent également les classes les plus déshéritées. Les débuts timides de l'industrialisation de Paris, favorisée par le Blocus continental, précipitent l'immigration dans la capitale d'ouvriers provinciaux attirés par les hauts salaires et l'assurance d'avoir du pain à bas prix. Ils redonneront en 1830 un élan révolutionnaire aux « faubourgs » ; ils grossiront également les rangs de cette « classe dangereuse » que vont découvrir avec effroi les contemporains de Louis-Philippe. Mais surtout s'accroît sous l'Empire, malgré les difficultés économiques, le nombre des commerçants et des employés qui ranimeront, en 1814, une garde nationale laissée en sommeil par Napoléon.

A l'assaut de Paris montent depuis la Révolution de nombreux provinciaux. Ils peuvent compter dans la capitale sur une certaine solidarité régionale. Particulièrement forte chez les Méridionaux, cette affinité, fondée sur l'accent ou les souvenirs communs, ne pousse pas seulement les ouvriers d'un même village ou d'un même département à s'entasser dans le même garni, elle intervient également dans les hautes sphères politiques et économiques. Songeons aux liens qui unissent les Provençaux Portalis, Siméon et Murair au Conseil d'Etat, ou à l'appui donné aux hommes d'affaires languedociens par Chaptal. L'esprit de clocher reste très développé chez ces nouveaux Parisiens et son étude plus approfondie éclairerait sans nul doute bien des aspects de la vie de la capitale.



LE DÉPART DES CONSCRITS EN 1807, A LA PORTE SAINT-DENIS

Dans la capitale, le départ des conscrits était l'objet de fêtes et de libations. Les rapports de police insistent généralement sur le bon esprit des futurs soldats parisiens. S'il ne faut pas leur faire entièrement confiance, force est de constater que les insoumis étaient moins nombreux à Paris qu'en province. Un état du comte Dumas, donnant le nombre des déserteurs et réfractaires à poursuivre en 1811, en indique 563 pour le département de la Seine, ce qui est faible par rapport aux autres départements. Peinture de Louis-Léopold Boilly. Musée Carnavalet ; cl. Hachette.

Chapitre premier

LA POPULATION DE PARIS

DIX ANNÉES de troubles avaient provoqué une chute sensible du nombre des Parisiens. Une période de guerres à peu près ininterrompue n'allait-elle pas accentuer ce mouvement de baisse commencé sous la Révolution ? Il n'en fut rien. Paris s'accroît de 160 000 habitants entre l'avènement de Bonaparte et les débuts de la Restauration¹. Comment expliquer ce phénomène ?

Des guerres napoléoniennes, Paris n'a pas subi directement les conséquences. Sauf en 1814, les opérations se déroulèrent hors du territoire. Le nombre des victimes civiles dans la capitale fut donc insignifiant. Mais Paris ne reste pas à l'écart du conflit. Sans négliger une émigration traditionnelle de fonctionnaires et de commerçants, que les conquêtes napoléoniennes ont contribué à développer dans des proportions difficiles à chiffrer², on n'oubliera pas que, chaque année, de jeunes Parisiens partent combattre dans les rangs des armées napoléoniennes. Rappelons brièvement le régime de la conscription. Il a pour base la loi Jourdan-Delbrel du 19 fructidor an VI, complétée par plusieurs règlements administratifs. Sont astreints au service militaire tous les Français de vingt à vingt-cinq ans ; mais tous ne sont pas appelés. Un contingent est voté annuellement par le Corps législatif qui le répartit entre tous les départements ; à partir de 1805, c'est Napoléon qui en fixe le chiffre. En dehors des « bons numéros », c'est-à-dire de ceux que le tirage au sort a favorisés, les exemptions de service sont nombreuses : réformés pour cause physique (défaut de taille, myopie, disparition des incisives et des canines, perte de doigts), hommes veufs et divorcés, pères de famille à la date du 12 janvier 1798, soutiens de famille, séminaristes³...

1. D'après les recensements, on compte 546 856 Parisiens en 1801 ; 580 609 en 1807 ; 622 636 en 1811 ; 713 966 en 1817 (Cf. CHEVALIER : *La Formation de la population parisienne au XIX^e siècle*, p. 40) [179].

2. Cf. DAUVERGNE : *Paris, foyer d'émigration au cours des âges* [193].

3. Archives de la Seine, V. D⁵ 4945.

« Jusqu'en 1813 tout au moins, n'étaient appelés au service que les jeunes gens vraiment valides, de familles ni misérables ni assez riches, et qui n'étaient pas mariés⁴ ». Aussi « les deux tiers des conscrits envisagés sous le rapport de la reproduction, note le directeur de la conscription, Hargenvilliers, peuvent être considérés comme restant dans l'intérieur ».

D'après Hargenvilliers, le nombre des conscrits de la Seine représenterait 10 pour 100 des effectifs des armées napoléoniennes. Chiffre très exagéré qui s'explique par le fait que l'auteur n'a pas tenu compte des départements de l'Ouest. En réalité, la population de Paris, comprise entre les murs de l'octroi et qui représente 2 pour 100 de la population française, n'a pas fourni plus de 3 pour 100 des soldats de la Grande Armée. Un rapport de 1811 souligne que « la population conscriptible n'est point dans les départements qui ont des grandes villes en proportion avec la population générale. Cela est très sensible dans le Rhône et la Seine. Ce dernier département a, sur chaque classe, 1 000 à 1 200 conscrits de moins qu'un autre département dont la population générale est la même⁵ ».

Les tableaux réunis par Chabrol dans ses *Recherches statistiques sur la ville de Paris et le département de la Seine* montrent que, sur 50 000 jeunes Parisiens appelés à servir entre 1801 et 1814, 16 000 seulement partirent pour le combat, soit un tiers environ et à peine 3 pour 100 de la population⁶.

Années	Jeunes gens parvenus à l'âge de la conscription	Réformés	Levés
An IX	3 003	1 020	1 188
An X	3 184	1 041	1 196
An XI	3 574	1 101	756
An XII	2 801	1 020	746
An XIII	3 034	950	834
An XIV	3 850	981	956
1806	3 756	1 296	1 432
1807	2 966	1 165	1 297
1808	3 464	1 492	1 287
1809	3 474	1 387	1 228
1810	3 774	1 738	1 392
1811	3 817	767	1 086
1812	3 912	716	988
1813	3 718	665	972
1814	3 904	637	1 289
	<u>52 231</u>	<u>15 976</u>	<u>16 647</u>

Aux conscrits, il faut naturellement ajouter les engagés volontaires . on les évalue en 1811 à 400 par an⁷. Les crises économiques ont favorisé l'accroissement des enrôlements : en 1811 on note, dans le 8^e arrondissement, une majorité d'ébénistes⁸ qui, faute de travail, s'enrôlent dans la Grande Armée.

Les conséquences pourraient paraître insignifiantes s'il ne s'agissait de jeunes gens en âge de se marier et de procréer. Par ailleurs, si le service militaire était de cinq ans, à partir de 1805 il n'y eut pratiquement plus de paix et les appelés comme les volontaires firent la guerre indéfiniment. « Le conscrit ne revenait qu'estropié⁹. »

D'autre part, ceux qui furent libérés eurent-ils désormais envie de se marier ? Marqués par le service, « ils ne seront plus propres, estimait l'économiste Francis d'Ivernois en 1812, qu'à la vie de soldat¹⁰ ». Le type du demi-solde célibataire est particulièrement révélateur de cette impossibilité de nombreux soldats à s'adapter à une vie normale.

Enfin, combien de conscrits ne revinrent pas ! Le problème est fameux : 1 700 000 morts selon Passy ; 600 000 selon Meynier, chiffre corrigé par la suite. Les estimations de Georges Lefebvre — un million de morts, soit un tiers des conscrits — sont aujourd'hui admises par tous les historiens. L'exemple de Paris confirme-t-il cette évaluation ?

Les Archives départementales de la Seine possèdent les réponses des membres des conseils d'administration des régiments aux demandes qui leur ont été adressées sur le sort des soldats parisiens disparus entre l'an II et 1815. Dans le cas où le soldat est mort hors du territoire français, ailleurs que dans un hôpital militaire, est joint à la réponse un extrait du registre de l'état civil confié à l'officier chargé de la tenue des contrôles. S'il est mort en France ou dans un hôpital militaire hors du territoire, le conseil adresse un extrait de l'acte transmis par le maire ou par l'économe suivant le lieu du décès¹¹.

Un dépouillement donne le tableau suivant :

An VIII	155	An X	88
An IX	225	An XI	86

4. MEYNIER : *Les Morts de la Grande Armée*, p. 33 [286 bis].

5. Archives nationales, AF IV 1124.

6. *Recherches statistiques*, III, tableau n° 70 [142].

7. Archives nationales, AF IV 1124.

8. Archives de la Seine, D. R¹ 3-4.

9. LEFEBVRE : *Napoléon*, p. 198 [253].

10. *Napoléon, administrateur et financier*, p. 140 [101].

11. Archives de Paris, D. 5 M⁹ 1 à 21.

EXTRAIT MORTUAIRE.

COMMUNE de *Hambourg* (1)
HÔPITAL MILITAIRE D'HAMBOURG.

De registre des décès dudit hôpital a été extrait ce qui suit :

Le Sieur *Antoine Guillaume*, (2)
Sergent Major au 7^{me} Régiment d'Artillerie
à pied, 1^{re} Compagnie.

natif de *Paris* canton de _____
département de *Seine* est entré audit
hôpital le *18* du mois de *Janvier* l'an 1811
et y est décédé le *18* du mois de *Janvier* l'an 1811
par suite de *Blessure à la poitrine*

Je soussigné, Directeur dudit hôpital, certifie le présent extrait véritable et conforme au registre des décès dudit hôpital.

Fait à *Hambourg* le *19* du mois de *Janvier* l'an 1811

De Marsilly

Nous, Commissaire des guerres chargé de la police de l'hôpital
de *Hambourg* certifions que la signature ci-dessus est celle
de M. *De Marsilly* Directeur, et que foi doit y être ajoutée

Fait à *Hambourg* le *19* du mois de *Janvier* l'an 1811

DE LA GUERRE
Commis

EXTRAIT MORTUAIRE
DU SERGENT-MAJOR
GUILLAUME

Ce Parisien est mort à l'hôpital de Hambourg le 18 janvier 1811 des suites d'une blessure (Archives de Paris).

An XII	95	1809	675
An XIII	97	1810	333
An XIV	70	1811	279
1806	322	1812	334
1807	382	1813	378
1808	278	1814	495

Ce total de 4 292 morts concerne uniquement les conscrits parisiens officiellement décédés (et non les disparus ou les prisonniers) : il représente 30 pour 100 des conscrits enrôlés. Certes, ce chiffre est très inférieur à la réalité : des réponses ont dû s'égarer ; de plus, les disparus, qui furent nombreux, ne sont pas mentionnés. Il est possible que les Parisiens tués au combat n'aient pas été plus de 6 000, soit un tiers des conscrits, mais une proportion infime par rapport à la population de Paris. Un Parisien sur cent a donc péri sur les champs de bataille de l'Europe. L'absence de résistance dans la capitale en face de la conscription — sauf en 1809 et en 1811 — s'en trouve éclairée. Il est bien connu sous l'Empire que, pour échapper à la conscription, Paris est le meilleur des refuges¹².

Le désir de fuir le service militaire, qui ne frappait que les célibataires, explique la multiplication des mariages. Beaucoup de Parisiens, qui ne se mariaient pas, ont choisi cette solution plutôt que d'affronter les dangers de la guerre.

Sous le Consulat, le taux de nuptialité passe à Paris de 7,3 à 8 pour 100. C'est l'euphorie née de la prospérité économique et de l'apaisement des luttes civiles qui paraît à l'origine de cet accroissement, car les levées demeurent faibles, sauf en l'an XIII, et n'épargnent pas les hommes mariés après le 12 janvier 1798 ; ceux-ci, il est vrai, sont réformés ou inscrits au dépôt. En 1807, on atteint le chiffre de mariages le plus bas depuis 1800 : 3 612. La crise économique a probablement entraîné cette baisse. Le retour à la prospérité explique en revanche la reprise de la nuptialité en 1808. C'est alors seulement que le phénomène de la guerre intervient de manière décisive : mobilisations anticipées et exemption définitive, par le sénatus-consulte du

12. Le jeune Auscitain Audit, venu s'établir à Paris, se félicite dans une lettre adressée à un ami, le 30 novembre 1813, d'avoir quitté Auch, « un lieu où j'ai laissé mes plus chères affections, mais qui, loin de faire mon bonheur, n'aurait servi, au contraire, qu'à faire de moi un misérable soldat ». Le 16 janvier 1814, il ajoute : « Je me vois forcé de bénir la Providence de m'avoir conduit à Paris. Sans cela je ne puis me dissimuler que je serais depuis longtemps soldat ou mort. » (BORDES : *La Vie d'un jeune Auscitain employé à Paris à la fin du Premier Empire*, p. 283.) [167 bis].

10 septembre 1808, des hommes mariés précipitent l'accroissement de la nuptialité. Celle-ci progresse jusqu'en 1811; elle marque un léger arrêt vers 1812. Toutefois, malgré la stagnation commerciale et industrielle, on enregistre 4 534 mariages en 1811 et 4 561 en 1812, tellement paraît forte la peur de la conscription. En 1813, le nombre de mariages s'élève à 6 585, chiffre jamais atteint depuis 1796. C'est que, le 22 septembre 1812, Napoléon a convoqué la classe de 1813 en portant le contingent de 80 000 à 137 000 hommes; puis, le 11 janvier 1813, il a appelé par anticipation la classe de 1814 et fixé le contingent à 150 000 conscrits, auxquels s'ajouteront 90 000 hommes le 3 avril.

Les conséquences de cet accroissement de la nuptialité sont nombreuses. Le rajeunissement dans l'âge du mariage se révèle favorable à la procréation. D'après Bertillon, on comptait trois naissances pour un mariage dans la période 1781-1800; on en compte quatre dans les années 1801-1820¹³. D'autre part, la nuptialité s'affranchit des conditions économiques; on se marie beaucoup, même en période de dépression; de là un nombre considérable d'enfants abandonnés¹⁴. La contraception a dû freiner la natalité, mais dans une mesure difficile à déterminer: le docteur Menuret observe dans sa topographie médicale de Paris, publiée en 1804, que « la population laissée à son essor naturel serait considérable¹⁵ ».

Cette poussée de natalité a-t-elle compensé les effets de la mortalité à Paris? On meurt beaucoup dans la capitale. La raison essentielle tient à l'insalubrité de la ville. Dubois, préfet de police, fait entreprendre en 1807 une enquête sanitaire qui annonce les topographies médicales de la Restauration¹⁶. Elle révèle les ravages qu'opèrent la phtisie et la petite vérole; mais elle met également en lumière les accidents du travail et les effets de la misère. N'est-il pas frappant que les chiffres de mortalité les plus élevés aient suivi des époques de dépression: 25 791 décès en 1803, 20 587 en 1807, 19 952 en 1812? Il ne faut pas oublier les suicides: 177 en 1808, 200 en 1813, 172 en 1814¹⁷. Les « pointes » correspondent aux périodes de crise.

13. Les chiffres qui suivent sont empruntés à Bertillon: *Des Recensements de la population*, p. 12 [163]. Cet ouvrage a été parfois contesté.

14. Le nombre des enfants abandonnés s'élève à 5 529 en 1806, 4 234 en 1807, 4 296 en 1808, 4 552 en 1809, 4 500 en 1810, 5 150 en 1811, 5 394 en 1812, 4 999 en 1813 (PASSY: *Frochot*, p. 324) [291].

15. MENURET DE CHAMBAUD: *Essai sur l'histoire médico-topographique de Paris*, p. 114 [115].

16. Archives de l'Assistance publique, manuscrit 124. L'enquête concerne le 10^e arrondissement.

17. Archives nationales, F^r 2261-2269.



LE JARDIN TURC

Sur cette promenade, on note le nombre élevé de jeunes enfants. C'est, rappelle Philippe Ariès (*Histoire des populations françaises et de leurs attitudes devant la vie depuis le XVIII^e siècle*, p. 476), le début du règne de l'enfant : « L'avènement de l'enfant est incontesté et définitif, c'est une grande révolution à laquelle on n'a pas assez pris garde. Toutes les mœurs familiales, et jusqu'à la structure démographique de la société, vont s'en trouver changées. » Peinture de Louis-Léopold Boilly, 1812 ; cl. B.N.

LE MARIAGE

Le nombre des mariages n'a cessé de croître à Paris en fonction des exigences de la conscription. Un rapport de la préfecture de police, du 9 frimaire an X, indique, pour les 12 municipalités de Paris, 3 315 mariages en l'an VIII et 3 842 en l'an IX. On en compte, d'après *Le Journal des Débats*, 3 676 en l'an XII. Parallèlement, décroît le chiffre des divorces : 808 en l'an IX, 16 en l'an XII. Gravure de François-Anne David d'après un dessin de Charles Monnet. Collection particulière ; cl. Hachette.



En définitive, les décès l'ont emporté sur les naissances : entre 1801 et 1805, on compte :

<i>Décès</i>	<i>Naissances</i>	<i>Excédent des décès</i>
111 926	106 219	5 707

Entre 1806 et 1814, l'écart diminue :

<i>Décès</i>	<i>Naissances</i>	<i>Excédent des décès</i>
181 071	176 501	4 570

C'est dans la seconde décennie que se renversera la tendance.

Sous l'Empire, l'étude du mouvement naturel de la population parisienne montre que si la natalité, loin d'être contrariée par les guerres napoléoniennes, fut au contraire stimulée par un accroissement de la nuptialité, la mortalité indépendamment des événements militaires n'en reste pas moins très élevée¹⁸.

Comment alors expliquer l'augmentation de la population de la capitale sinon par l'immigration¹⁹ ? Fonctionnaires et négociants militaires venus renforcer la garnison, soldats mutilés ou retraités admis aux Invalides, étrangers surtout... Un rapport de 1806 signale par exemple « la multitude de Juifs allemands qui vont et viennent sans cesse à Paris. Il n'est pas de jour que, du fond de la Pologne, du Mecklembourg, de la Westphalie, il n'arrive quelque Juif à Paris, sans ressource, souvent sans connaissances pour s'y établir et brocanter²⁰ ». Mais les contingents les plus importants sont fournis par la main-d'œuvre provinciale à

18. La guerre marque encore le Paris de 1817. Si l'immigration a permis de maintenir la prépondérance du groupe des adultes (351 Parisiens des deux sexes sur 1 000 ont entre vingt et quarante ans ; 313 moins de vingt ans), la prédominance de l'élément féminin s'accroît, surtout entre vingt et cinquante ans (56 femmes pour 40 hommes de vingt à vingt-cinq ans).

19. M. Ibanez a montré que vers 1791 il n'y avait déjà que 40 pour 100 environ de Parisiens de naissance dans la section de la place Royale. Les nouveaux venus étaient originaires de l'Est (14 pour 100), de l'Ouest (6 pour 100), du Nord (6 pour 100), de la Savoie (3 pour 100), de l'Auvergne et du Limousin (2,5 pour 100). Par la suite, le mouvement n'a cessé de s'accroître. Après 1850, on ne compte qu'un tiers de Parisiens d'origine (cf. CHEVALIER : *La Formation de la population parisienne au XIX^e siècle*) [179]. L'Empire a probablement représenté une période de transition. Faute de statistiques, on ne peut connaître l'origine de cette immigration que par des sondages. Ainsi, sur 90 filles entrées à l'hospice des Vénériens, sur ordre du préfet de police en 1809, 45 étaient originaires de Paris, 9 de Seine-et-Oise, 5 de la Meurthe, 4 de Seine-et-Marne, 2 de la Meuse, 2 de la Moselle, 2 du Nord, 2 de l'Aisne, 2 de la Somme, 2 du Calvados, 2 du Puy-de-Dôme (Archives de l'Assistance publique ; manuscrit n° 465).

20. Archives nationales, F¹⁹ 11010.

laquelle la capitale offre d'importants débouchés. L'immigration ouvrière est d'autant plus forte que les conscrits qui partent sont en majorité des artisans et que la hausse des salaires à Paris intervient comme un puissant facteur d'attraction. À côté d'une immigration saisonnière traditionnelle venue surtout du Massif central, se développe, notamment chez les maçons et les tailleurs de pierre, une immigration définitive qui inquiète les autorités car elle se trouve à l'origine de la formation des « classes dangereuses²¹ ». Les caractères de cette immigration ont beaucoup évolué. La Révolution avait ralenti le mouvement ; dans les premières années de l'Empire la conscription l'accroît. Tous ceux qui craignaient d'être appelés aux armées voyaient dans le départ vers la capitale un moyen d'échapper au service militaire. La rigueur des lois qui poursuivaient les réfractaires freina en partie cette évasion vers Paris. L'émigration provinciale a décliné avec la pénurie de main-d'œuvre rurale que provoquèrent les levées. « La disette des bras, écrit un préfet, retient à l'intérieur ceux qui allaient s'exercer au dehors. » Les mouvements des dernières années de l'Empire conduisent à Paris une proportion moins forte « d'hommes faits » et davantage « d'enfants incapables d'un travail soutenu²² ».

Peut-on chiffrer ces entrées ? Les rapports du secrétaire général de la Préfecture de police²³ les mentionnent, ainsi que les sorties, dans une rubrique spéciale. On y remarque que le total des entrées dépasse presque constamment celui des sorties. L'écart est faible en janvier-février ; il est considérable de mai à juillet²⁴. Au total, de mars 1800 à février 1814, on compte un excédent de près de 200 000 entrées. Alors qu'aux époques antérieures, la ville se développait surtout, selon Bertillon, par le surplus des naissances sur les décès, l'immigration, déjà forte sous l'Ancien Régime, devient sous l'Empire le principal facteur du développement démographique de la capitale.

Développement inégal selon les quartiers. En 1801, la répartition de la population à l'intérieur de Paris est irrégulière. Trois quartiers dépassent 75 000 habitants au kilomètre carré : Lombards (82 600), Marchés (107 625) et Arcis (124 871), en revanche cinq quartiers ont

21. CHEVALIER : *Classes laborieuses et classes dangereuses à Paris, passim* [180].

22. « Il existe en Auvergne, souligne un rapport du préfet du Cantal, une espèce de bande noire qui, tous les ans, fouille les communes les plus pauvres, les plus isolées et recrute une petite armée d'enfants qu'elle dirige sur Paris, surtout dans les arrondissements de Brioude, Issoire et Murat ; à Paris, on en fait soit des ramoneurs, soit des mendiants. » (MAUCO, *Les migrations ouvrières* [285] : plusieurs rapports cités, passim).

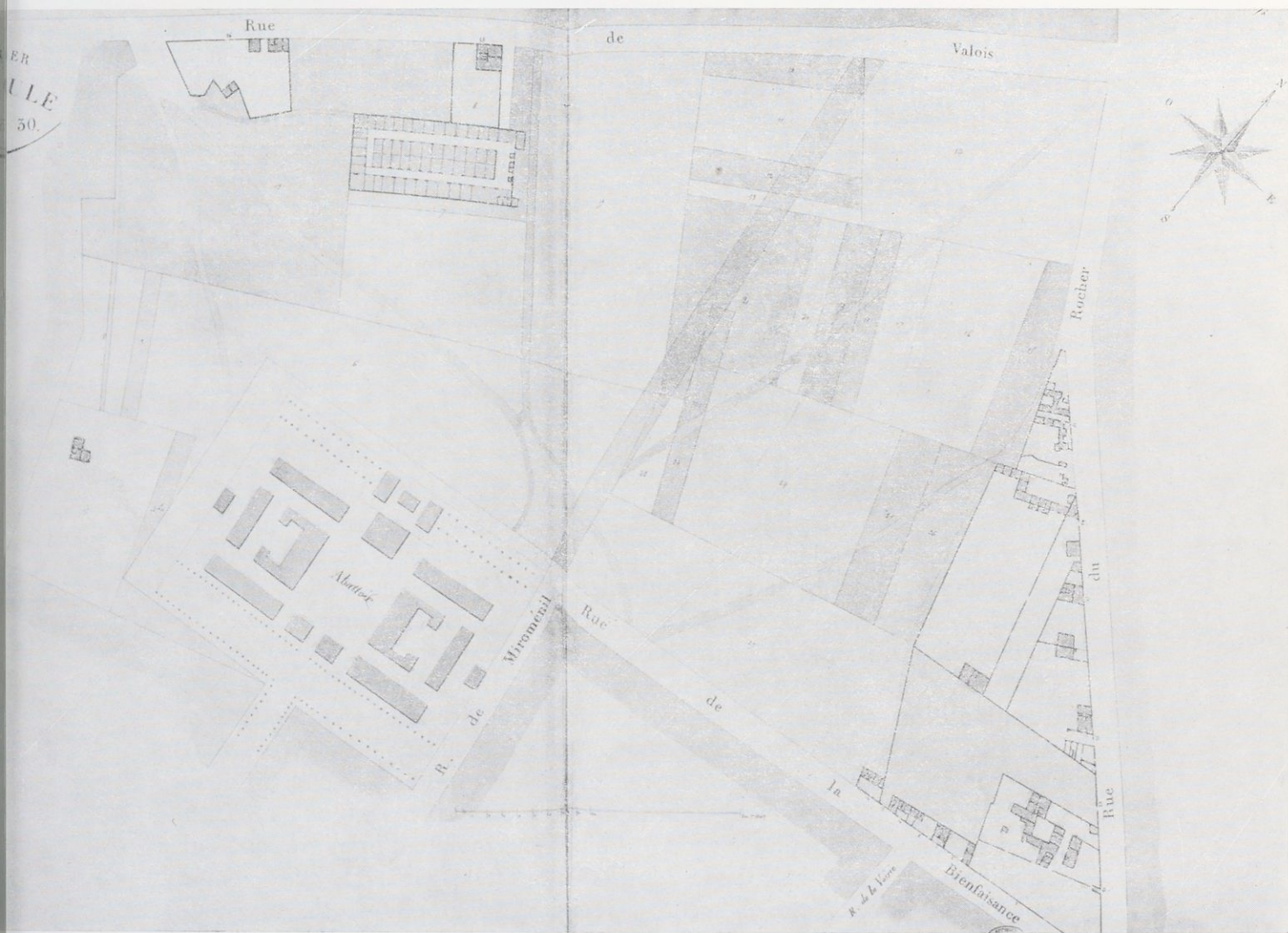
23. Archives nationales, AF IV 1535-1536.

24. Moyenne quotidienne des entrées en janvier 1810 : 180 ; moyenne des sorties : 136 ; moyenne quotidienne des entrées en mai 1810 : 338 ; moyenne des sorties : 208.



LE QUARTIER SAINT-MERRY

L'ancienneté des constructions du quartier Saint-Merry se reflète sur cette partie du plan cadastral comprise entre la rue du Cloître-Saint-Merry et la rue Saint-Merry. On y relève une forte densité de bâtiments par rapport à la surface du sol, densité qui contraste avec les espaces vides du quartier du Roule. Archives nationales ; cl. Hachette.



LE QUARTIER DU ROULE

La population était inégalement répartie à l'intérieur de Paris. Le plan cadastral donne ici une partie du quartier du Roule dans le 1^{er} arrondissement. La densité des constructions y est très faible et il reste d'importantes surfaces à bâtir. Archives nationales ; cl. Hachette.

moins de 6 000 habitants au kilomètre carré : Quinze-Vingts (5 608), Roule (5 059), Invalides (4 203), Popincourt (3 836) et Champs-Élysées (2 754). Douze quartiers vont de 10 000 à 25 000 et seize de 50 000 à 75 000 ²⁵.

Il y a un Paris fortement peuplé à l'intérieur des grands boulevards, c'est-à-dire de la vieille enceinte... Ce centre est enveloppé d'une périphérie de peuplement médiocre allant jusqu'à l'enceinte... La densité est un peu plus forte dans les quartiers liés aux deux grands axes de circulation, faubourg Saint-Denis et faubourg Saint-Antoine, et dans quelques quartiers dont le peuplement a commencé à la fin du XVIII^e siècle ; au nord, la Chaussée-d'Antin et le faubourg Montmartre, sur la rive gauche, le faubourg Saint-Germain, Saint-Thomas, le Luxembourg et l'Observatoire. En somme, sauf exceptions liées aux conditions de circulation, c'est à peine si le peuplement commence à déborder les grands boulevards. Paris présente encore de grands espaces libres ²⁶.

L'accroissement de la population n'a pas modifié la répartition géographique. La densité augmente considérablement dans les quartiers déjà fortement peuplés du centre (Lombards, Marchés, Arcis) et, dans une moindre mesure, dans les quartiers populaires de la rive gauche (Jardin des Plantes, Observatoire) : ce qui confirme l'importance de l'immigration ouvrière. La progression constatée dans la périphérie du Nord se précise surtout dans le quartier de la Chaussée-d'Antin, dont la composition sociale est naturellement différente des vieux quartiers du centre. De grands espaces restent encore inoccupés ; ils ne le seront que sous la Restauration ²⁷ et la monarchie de Juillet ²⁸. Ce sont donc « les quartiers d'entassement traditionnel et excessif » qui ont recueilli sous l'Empire la première vague d'un mouvement d'immigration qui s'amplifiera par la suite ; la fusion s'opère ainsi plus vite entre autochtones et nouveaux éléments. L'origine géographique de ces nouveaux éléments n'est pas toujours facile à préciser. Des enquêtes officielles

25. POUTHAS : *La Population française pendant la première moitié du XIX^e siècle*, p. 160 [303].

26. *Ibidem*, pp. 160-161.

27. PRONTEAU : *Construction et aménagement des nouveaux quartiers de Paris (1820-1826)* [305].

28. « C'est sous Louis-Philippe que toute la périphérie commence à se bâtir », note Pouthas (ouvrage cité, p. 171) [303]. L'auteur explique ce retard par les conditions matérielles et l'absence de circulation.

sur les domestiques, les prostituées ou certaines catégories d'ouvriers, fournissent de précieuses indications. En dehors des départements voisins de la Seine, le Nord et l'Est semblent avoir fourni les plus forts contingents (75 pour 100 des prostituées). La région du Centre, grâce à l'envoi d'une importante main-d'œuvre saisonnière dont une fraction reste à Paris, suit d'assez près. En revanche, les Méridionaux et les Bretons ne participent que faiblement sous l'Empire à l'accroissement de Paris.

Mais cet accroissement démographique — où la guerre a joué son rôle — suscite l'inquiétude. On en retrouve l'écho jusque sous la plume du frivole Nougaret : « La population de cette immense cité, formée aux dépens des provinces, a toujours paru trop considérable et de sages politiques ont souvent désiré la faire refluer dans l'intérieur de la France. La capitale, a dit un écrivain, est comparable à la tête d'un rachitique qui grossit à mesure que les autres membres s'affaiblissent ²⁹. »



EN-TÊTE DE LA PRÉFECTURE DE LA SEINE. Cl. Hachette.

29. Cité par SIMOND : *Paris de 1800 à 1900*, p. 163 [325]. Paris concentre déjà en 1801 une population plus forte que les sept villes qui suivent la capitale dans la hiérarchie nationale.



LES SOLLICITEURS

« Les protecteurs ne se donnent plus aujourd'hui les airs importants qu'ils affectaient autrefois. Aujourd'hui, l'homme en place ne reçoit plus les mêmes adulations, parce qu'il n'a plus les mêmes moyens de les récompenser; ministre surveillé d'une volonté supérieure, il ne peut qu'exécuter avec fidélité les plans conçus par une haute sagesse. » (Jouhaud, *Paris dans le XIX^e siècle*, p. 185). *Les Courses du matin*, gravure de Philibert-Louis Debucourt. B.N. Estampes; cl. Hachette.

Chapitre II

LA COUR ET LES NOTABLES

P OUR LA PREMIÈRE FOIS depuis le 10 août 1792, les Tuileries redevenaient, en 1800, le siège du gouvernement. Cependant que le Sénat allait s'établir au Luxembourg, le Corps législatif au Palais-Bourbon et le Tribunat au Palais-Royal, l'installation des trois Consuls dans leur « nouvelle demeure » se déroulait sous la forme d'un cortège solennel, du Luxembourg aux Tuileries, le 19 février 1800. Puis, Cambacérès ayant choisi de s'installer à l'hôtel d'Elbeuf, sur la place du Carrousel, et Lebrun abandonnant les Tuileries pour l'hôtel de Noailles, rue Saint-Honoré, Bonaparte se trouva bientôt le seul locataire de l'ancienne résidence royale. Le caractère monarchique du gouvernement fut encore renforcé, au début du Consulat, par le rétablissement de l'étiquette et l'ébauche, autour du Premier Consul, d'une Cour dont l'importance ne devait cesser de grandir. C'est après la paix d'Amiens que Bonaparte imposa le port de la toilette aux cérémonies des Tuileries : culotte courte avec bas de soie et escarpins à boucles pour les hommes, robe d'apparat pour les femmes. Les livrées réapparurent sur les voitures officielles lors des fêtes du Concordat ; le tutoiement et le terme de *citoyen* furent progressivement bannis ; la tradition des messes dominicales était reprise en 1803 et, le 24 septembre, Girardin pouvait noter dans son *Journal* : « J'ai entendu ce matin une messe en musique célébrée dans la chapelle du palais de Saint-Cloud... Le principal personnage (Bonaparte) alla se mettre dans une tribune en face de l'autel. Il y occupait une place distinguée ; c'était celle réservée à Louis XVI lorsqu'il assistait à la messe¹. »

Ce retour au passé rencontrait dans l'opinion plus d'étonnement que de désapprobation. Si l'on en croit les rapports de police, la population parisienne semblait se réaccoutumer facilement aux mœurs de l'ancien temps. Après 1804, la Cour consulaire, encore modeste et d'allure guindée,

1. GIRARDIN : *Journal*, III, p. 286 [36].

fit place à la Cour impériale, imposante et fastueuse, divisée en « maisons » (maisons de l'Empereur, de l'Impératrice et des princes) et en « services » dont l'énumération occupait dans l'*Almanach* plus de trente pages. A partir de 1808, les noms des dignitaires furent suivis de titres nobiliaires : une nouvelle noblesse de princes, ducs, comtes, barons et chevaliers, constitua désormais le personnel de la Cour. Aux officiers supérieurs et hauts fonctionnaires, aux personnes attachées aux maisons impériales s'ajoutaient les gens *présentés* à l'Empereur. Cette présentation suivait ou annonçait un grade, une place ou une décoration. Un code de huit cent dix-neuf articles régissait le cérémonial de la Cour où se succédaient, quand le maître était à Paris, bals, dîners d'apparat et soirées théâtrales. « Napoléon aimait que sa Cour fût brillante, observe la générale Durand ; tous les emplois y avaient un traitement fort élevé et il exigeait des titulaires qu'ils fissent de la dépense. Un moyen de lui plaire était d'avoir une maison bien montée, d'élégants équipages, de donner des fêtes et de recevoir beaucoup de monde². » « Il aimait à être entouré d'éclat et d'une espèce de faste, note Méneval. Il disait à ceux auxquels il prodiguait l'argent : « Dans votre vie intérieure, « soyez économes et même parcimonieux ; en public, soyez magnifiques³. » Et Thibaudeau de confirmer : « Le luxe reparait dans les salons et dans les équipages. A la ville, les uns devançaient la Cour, les autres s'efforçaient de marcher sur ses traces. Les hauts fonctionnaires étaient obligés d'observer un décorum, d'avoir une tenue et une représentation⁴. » Cet éclat flattait l'orgueil des Parisiens dont la ville avait été délaissée par les Bourbons pour Versailles. Tous les rapports de police se plaisent à souligner le mécontentement que causait aux habitants de la capitale le départ de l'Empereur et de sa Cour ; ils insistent sur la joie qu'occasionnait son retour. « Paris est dans cet état de froid et de langueur qu'il éprouve toujours quand il est privé de la présence de Votre Majesté », écrit Talleyrand à Napoléon pendant le séjour de l'Empereur à Bayonne en 1808. A cet égard, l'hiver de 1806 à 1807, que Napoléon passa en Pologne, fut l'un des plus moroses qu'ait connus Paris sous l'Empire. « Le désir de posséder exclusivement Sa Majesté », qu'invoque le préfet de police pour justifier la tristesse des Parisiens, n'est pas seul en cause. Le départ de Napoléon signifiait la reprise de la guerre. Dans les premières années du Consulat, on redoutait que son absence ne mît en danger le maintien de l'ordre. « C'est contre le vœu des Parisiens qu'il alla gagner la bataille de

2. Générale DURAND : *Souvenirs*, p. 298 [31].

3. MÉNEVAL : *Mémoires*, I, p. 145 [42].

4. THIBAudeau : *Mémoires*, p. 47 [64].

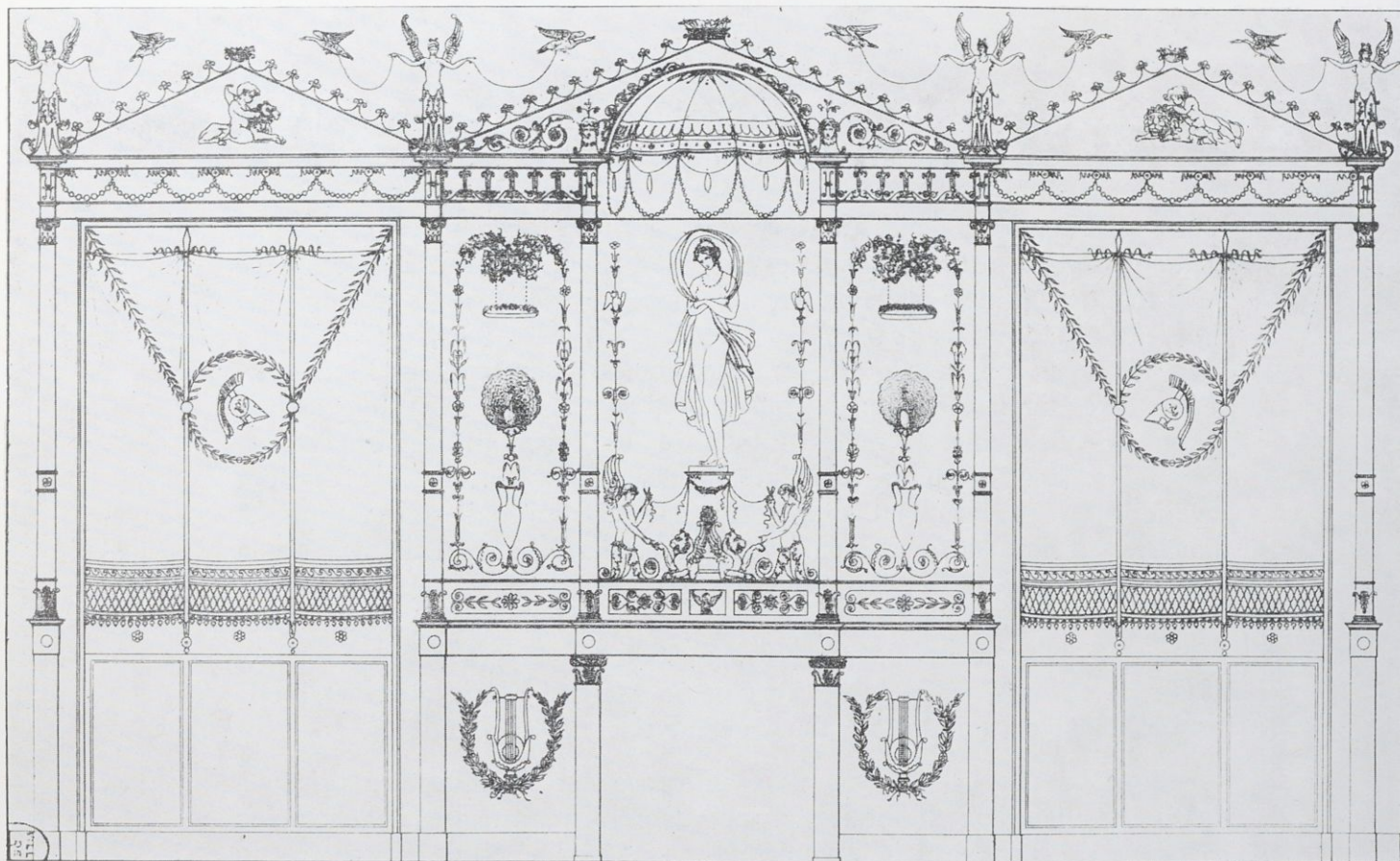
Marengo, et c'est pour leur plaisir qu'il ne prit pas le commandement de l'armée du Rhin à l'automne de 1800⁵.» En réalité, l'intérêt l'emportait sur le sentiment. Dans ses déplacements à l'intérieur de l'Empire, Napoléon était suivi par sa Cour ; l'Empereur en campagne, la Cour restait à Paris, mais ses activités se restreignaient. De là, ce marasme des affaires dans la capitale lorsque Napoléon s'absentait de Paris. Le rédacteur du *Journal des Débats* écrit, le 21 messidor an XIII : « Ce n'est pas sans une grave influence sur le commerce, sur l'industrie, sur le luxe, sur les travaux de tout genre, que s'éloignent, même temporairement, une foule de riches dignitaires, de fonctionnaires importants, d'opulents consommateurs, qui suivent nécessairement la Cour et dont les dépenses tournent au profit de plusieurs milliers de citoyens et d'ouvriers. » En 1807, le même journal constate que « l'absence de la Cour s'est fait sentir à Paris, surtout depuis le commencement de l'hiver. Les grandes assemblées ayant été rares, la circulation de l'argent a été peu active dans la classe marchande et industrielle qui fonde ses espérances de fortune sur le luxe. A peine Sa Majesté l'Impératrice était-elle arrivée dans la capitale que tout prenait une face nouvelle⁶ ».

Non que la Cour ait eu une influence sur l'architecture privée à Paris. Les nouveaux dignitaires n'ont guère fait construire, à l'exception d'Eugène de Beauharnais, complétant en 1806 l'hôtel de Torcy, et du cardinal Fesch, faisant bâtir en 1809 un hôtel rue du Mont-Blanc. La plupart fixèrent leur choix sur d'anciens hôtels des faubourgs Saint-Germain ou Saint-Honoré. Mais ils les firent entièrement aménager, multipliant commandes et achats dans les boutiques et les milieux d'artistes de la capitale. C'est dans ces intérieurs que devait s'épanouir le style Empire : murs ornés de fresques, tendus de papiers ou d'étoffes dont la décoration s'inspirait des Etrusques, de Pompéi ou de l'Égypte ; symétrie dans l'ornement des plafonds ; portes en bois sombre dont les vantaux étaient décorés sobrement⁷. Dans les ensembles où dominaient bronzes, boiseries et tentures, on recherchait une grande richesse décorative dont témoignent aujourd'hui encore le salon des Saisons de l'hôtel Beauharnais ou les pièces de l'hôtel de Bourrienne : salle à manger à plafond bleu peuplé de canéphores et de chimères ; plafonds du salon à vélum ; chambre aux panneaux ornés d'amphores supportées par des serpents. La nouvelle noblesse fit, dans les premières années de l'Empire, la prospérité du commerce parisien.

5. LANZAC DE LABORIE : *Paris sous Napoléon*, III, p. 141 [245].

6. *Journal de l'Empire* du 7 février 1807.

7. PERCIER et FONTAINE : *Recueil de décorations intérieures* [122].



UN DÉCOR LUXUEUX SOUS LE CONSULAT

Percier et Fontaine publièrent de 1801 à 1812 un *Recueil de décorations intérieures comprenant tout ce qui a rapport à l'ameublement* [122] exécuté sur leurs dessins. On y trouve surtout des commandes officielles (salle de conseil à la Malmaison pour le Premier Consul, à décor militaire, et aménagements pour les Tuileries) mais aussi des travaux exécutés pour l'étranger et de riches particuliers à Paris. Les auteurs y signalent l'habileté des orfèvres français et celle des frères Jacob. Ici une face d'un petit salon pour le citoyen C., à Paris, à décor pompéien. Cl. Pauliac-Commission du Vieux Paris.

C'est à la Cour que s'effectua le rapprochement tant souhaité par Napoléon entre les deux noblesses, l'ancienne et la nouvelle. Il n'en allait pas de même à la ville ; sorties du palais des Tuileries, les deux noblesses s'ignoraient.

Nobles rentrés d'émigration et familles n'ayant pas quitté la France se tenaient également à l'écart du nouveau régime dans les premières années du Consulat. Les *Mémoires d'Outre-Tombe* nous ont décrit la situation difficile des membres de l'ancienne aristocratie : « Cependant, le monde ordonné commençait à renaître ; on quittait les cafés et la rue pour rentrer dans sa maison ; on recueillait les restes de sa famille ;

on recomposait son héritage en en rassemblant les débris comme, après une bataille, on bat le rappel et on fait le compte de ce qu'on a perdu⁸. » Peu à peu les salons, longtemps fermés, ouvraient à nouveau leurs portes. Parmi les plus fréquentés étaient ceux de la princesse de Vaudémont et de la comtesse de Lamothe. M^{me} de Beaumont recevait, rue Neuve-du-Luxembourg, Chateaubriand, Fontanes, Pasquier, M^{me} de Vintimille et M^{me} de Saussure. « Le grand charme de nos réunions, écrit Pasquier, était dans l'indulgence et la complète liberté qui y régnaient ; le bonheur de se retrouver rendait tout facile ; on se pardonnait des nuances, des divergences d'opinion qu'on n'aurait jamais supportées avant 1791⁹... »

Cette vie de société, en marge des Tuileries, s'est organisée progressivement. L'ancienne noblesse cessa de passer l'année entière sur ses terres : l'hiver, elle rentra à Paris, faubourg Saint-Germain. Sur les réceptions qu'elle organisait, nul meilleur témoignage que celui de Frénilly :

Chaque dame avait *un jour* : M^{me} de la Briche le dimanche, M^{me} d'Houdetot le mardi, M^{me} Pastoret avait les samedis ; la duchesse de Rohan les vendredis ; M^{me} d'Orglandes les jeudis. Nous avons pris les mercredis, écrit Frénilly, en y joignant un petit dîner hebdomadaire de six hommes les plus intimes et les moins bêtes. Chez les autres, c'étaient des dîners et des soupers sans jours fixes. Moi qui aimais peu à dîner hors de chez moi, je n'étais fidèle qu'aux inébranlables mardis de M^{me} d'Houdetot. J'avais d'ailleurs une excellente cuisinière, M^{lle} Victoire, élevée chez moi, fille de mon fripon de jardinier. Nous faisons fort bonne chère par la grâce d'un voiturier de La Ferté-Milon qui nous apportait chaque semaine de Bourneville [dont Frénilly possédait le château] gibier, volaille, dindes, canards, pigeons, légumes, etc., et qui ne nous laissait que le pain et la viande de boucherie à payer. Quant aux fruits, aux légumes, au bois, au foin et à l'avoine, tout cela nous venait par l'Ourcq au commencement de l'hiver, et je crois qu'on ne pouvait vivre en pleine abondance avec plus d'économie que nous le faisons. Mon domestique comprenait une femme de chambre, une bonne d'enfants, une cuisinière et son aide, un cocher et deux laquais ; maison fort modeste mais égale à ce qu'il y avait de mieux alors¹⁰.

8. CHATEAUBRIAND : *Mémoires d'Outre-Tombe*, II, p. 17 [29].

9. PASQUIER : *Mémoires du chancelier Pasquier*, I, p. 206 [55].

10. FRÉNILLY : *Souvenirs*, p. 310 [35].

Frénilly laisse ainsi entrevoir la gêne financière où se trouvaient nombre d'anciens nobles. La statistique morale et personnelle de 1809¹¹ indique — de manière d'ailleurs approximative et avec d'énormes lacunes — les revenus des membres de la vieille aristocratie. Ceux-ci varient en général entre vingt mille et cinquante mille francs. Les *Mémoires* de Charles de Rémusat nous révèlent les difficultés de certains nobles qui n'ont retrouvé qu'au prix de plusieurs procès leur ancien patrimoine, dégradé par le séquestre, les mesures révolutionnaires et les mauvaises années. Il y avait toutefois de grosses fortunes, celle de la famille de Luynes par exemple. M^{me} de Cazenove d'Arrens s'extasie sur les hôtels du faubourg Saint-Germain : « Chez les ci-devant grands seigneurs, on voit des restes de leur ancienne magnificence, de vastes appartements d'enfilade, des dorures ; quelques chambres ou cabinets sont remeublés à la moderne. Les lits sont particulièrement arrangés, élégants et bien drapés ; partout de belles pendules, des candélabres, des figures d'albâtre¹²... » Mais elle note également que certaines demeures sont plus modestes. De la maison de M^{me} de Laval, au faubourg Saint-Honoré, elle écrit : « Tout y est propre et simple¹³. » Cette affectation de simplicité était le plus souvent un moyen commode de dissimuler de sérieuses difficultés financières.

En majorité, l'ancienne noblesse se tint sur la réserve à l'égard de l'Empire, sans toutefois verser dans l'opposition ouverte. De la famille de Juigné, la police dit « qu'elle est vouée à la dévotion et à la retraite. On s'y conforme parfaitement aux lois mais on évite toute communication avec ce qui tient du régime actuel ». De même, Sesmaisons est-il mentionné comme « du nombre de ces messieurs de l'ancienne caste qui, sans être contraires à l'ordre actuel, affectent de ne communiquer qu'avec leurs pareils¹⁴ ».

Cette résistance ne persista pas dans toutes les familles. Lorsque Napoléon rétablit quelques-unes des principales fonctions de l'ancienne Cour, de nombreux gentilshommes se laissèrent tenter. M^{me} de Chastenay énumère ces premiers ralliés : Saint-Didier, Luçay, Rémusat ; « on les avait choisis, ajoute-t-elle, dans la ligne indéterminée des héritiers de la finance¹⁵ ». Bientôt des nouvelles recrues, aux noms plus brillants, prirent le chemin des Tuileries. Dans ce ralliement, la fascination

11. Archives nationales, F7* 2531-2532.

12. CAZENOVE D'ARRENS : *Deux mois à Paris...*, p. 84 [76].

13. *Ibidem*, p. 15.

14. Archives nationales, F7* 2532.

15. M^{me} DE CHASTENAY : *Mémoires*, II, p. 2 [28].

qu'exerçait Napoléon joua un rôle déterminant : « Quel homme ! Quel dommage qu'il ne soit pas le légitime », soupirait le comte d'Haussonville¹⁶. Le calcul et l'ambition conservaient aussi leur part : « En voyant cette belle et forte administration s'étendre sur toute la France, avoue Molé, et y effacer jusqu'à la moindre trace de nos désordres et de nos malheurs, j'étais de plus en plus tenté d'entrer dans l'une des carrières qui s'ouvraient devant moi¹⁷. »

Les premiers ralliements furent mal accueillis. « On cessa d'inviter à l'hôtel de Luynes et ailleurs les nouveaux agrégés de la Cour, écrit M^{me} de Chastenay. Il en résulta de grands courroux, d'amères plaintes, des démarches moins ostensibles, des tentatives mieux déguisées. Il fut de bon ton d'être forcé, et il n'y eut guère de dupes que ceux qui le furent d'abord de leur entourage et d'eux-mêmes¹⁸. » Par la suite, les préventions tombèrent, bien que la haute noblesse, à l'exception de quelques cadets des grandes familles de l'aristocratie, ait persévéré dans son refus de rallier le nouveau régime. La part des anciens nobles dans la nouvelle aristocratie ne fut-elle pas d'environ 25 pour 100 ? « Une partie de notre société, reconnaît Frénilly, se laissa allécher, enrôler, faire violence, comme elle disait, et elle alla aux Tuileries. Les déserteurs n'étaient pas moins bien reçus de nous, à condition de quitter à la porte de nos salons les livrées brodées de la Cour, de paraître fiers de reprendre le frac et de médire à qui mieux mieux du maître qu'ils venaient d'encenser¹⁹. »

Au dédain que lui témoignait l'ancienne aristocratie, la noblesse impériale répondait par une attitude méprisante. « Les généraux, les conseillers d'Etat, reconnaît M^{me} de Chastenay, ont affecté de verser le mépris sur les places créées à cette Cour et prodiguées aux noms anciens ; ils nous reprochaient d'avoir évité toute fonction qui supposait quelque mérite et de nous être jetés dans les antichambres quand on avait daigné nous les ouvrir²⁰. »

Accueillie par les railleries du faubourg Saint-Germain, la nouvelle noblesse n'en suscitait pas moins l'envie. « Ils plaisanteront quelques jours, est-il écrit dans un rapport de police, comme ils ont plaisanté lors de l'institution de la Légion d'honneur, comme les grandes dames riaient à l'occasion de l'établissement des dames du Palais, etc. On a eu

16. MICHELET : *Ma jeunesse*, p. 19 [44].

17. MOLÉ : *Souvenirs d'un témoin de la Révolution et de l'Empire*, p. 295 [46].

18. M^{me} DE CHASTENAY : *Op. cit.*, p. 8 [28].

19. FRÉNILLY : *Op. cit.*, p. 324 [35].

20. M^{me} DE CHASTENAY : *Op. cit.*, p. 68 [28].

l'occasion de remarquer que les esprits les plus opposés devenaient ensuite les plus entreprenants et les plus rampants pour entrer dans les avantages de ces institutions²¹.» Ces avantages étaient en effet considérables. Pour permettre aux nouveaux dignitaires de maintenir un train de vie en rapport avec leurs titres, Napoléon leur accorda d'importants avantages. Ney, Davout, Soult, Masséna, Augereau, Bernadotte, Mortier, Victor et Bessières reçurent moitié en rente, moitié en numéraire, des sommes variant de 400 000 francs à 600 000 francs. Les rentes étaient incorporées dans le fief des donataires ; « quant à la somme qui leur est donnée en argent, écrivait l'Empereur à Berthier, ils doivent l'employer à se procurer un hôtel à Paris, qui doit être compris dans le fief que nous érigerons en leur faveur, étant nécessaire que les possesseurs des grands fiefs aient un hôtel à Paris ; il faudra donc qu'ils vous fassent connaître l'hôtel qu'ils auront acheté et, dès ce moment, ils ne pourront ni le vendre ni l'aliéner²² ». Napoléon souhaitait enraciner cette noblesse à Paris. Davout acheta à Sieyès l'hôtel Monaco, rue Saint-Dominique. Ney s'installa 74, rue de Lille ; le duc de Rivoli au 92 de la même rue. L'hôtel d'Humières, situé au 86, fut donné en apanage à Mortier, duc de Trévise. Bernadotte résidait 28, rue d'Anjou ; Kellermann, rue Saint-Dominique. En réalité, les maréchaux séjournèrent peu dans la capitale : « Loin de garder l'armée auprès de lui, l'Empereur l'entraîna, autant qu'il put, loin de Paris²³. » Au demeurant, ces nouveaux nobles surent opérer d'importants placements fonciers en dehors de la capitale. Ne citons que Bessières achetant pour 260 000 francs le château de Grignon en 1803, ou Davout faisant l'acquisition en 1802 de celui de Savigny-sur-Orge au prix de 760 000 livres. Parallèlement à leur hôtel parisien, les membres de la noblesse d'Empire ont acquis en province résidences et terres vendues fréquemment par des nobles de l'Ancien Régime, ruinés par la disparition des droits féodaux et les séquestres révolutionnaires.

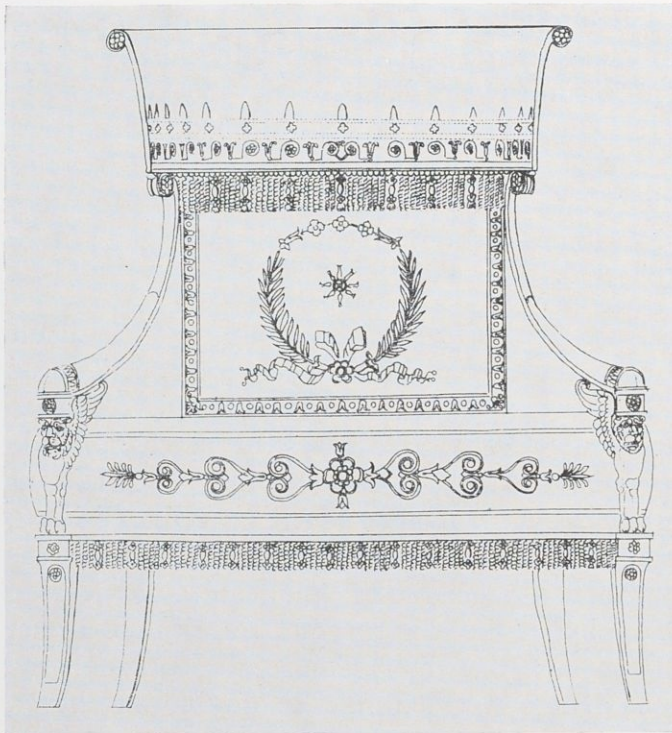
Cette nouvelle aristocratie n'a pas mérité les sarcasmes dont elle fut accablée. « M^{me} Sans-Gêne » reste une exception : nombreuses en retour étaient les femmes de maréchaux qui appartenaient à la petite noblesse ou tout au moins à la bonne bourgeoisie²⁴. La part du peuple dans la noblesse d'Empire n'a pas dépassé 22 pour 100. Augereau avait

21. Archives nationales, AFIV 1502 : bulletin de police du 16 mars 1808.

22. *Correspondance de Napoléon I^{er}*, n° 13176 [48].

23. HANOTAUX : *La Transformation sociale à l'époque napoléonienne*, p. 101 [231].

24. MADELIN : *Histoire du Consulat et de l'Empire*, XI, p. 27 [268]. La noblesse d'Empire comptait environ 58 pour 100 de représentants de la moyenne bourgeoisie, 22,5 pour 100 d'anciens nobles et 19,5 pour 100 de gens issus directement du peuple.



UN FAUTEUIL DE JACOB

Les frères Jacob fournissaient aussi bien des riches particuliers que les palais officiels.

Fauteuil exécuté pour le citoyen V., à Paris, par les frères Jacob (d'après Percier et Fontaine, *Recueil de décorations intérieures*, an IX [122]).

épousé une demoiselle de Chavange ; la duchesse d'Abrantès, épouse de Junot, prétendait descendre des Comnène ; la duchesse de Rovigo, née Faudoas, était « parente de tout le faubourg Saint-Germain ». La femme du maréchal Lannes appartenait à une famille d'officiers du roi ; la maréchale Ney avait pour tante la célèbre M^{me} Campan. « Femmes souvent ravissantes, reconnaît le ci-devant Castellane, elles entendaient que leur beauté, parfois un peu plébéienne, reçût un cadre propre à la faire valoir, toilettes et parures surtout²⁵. » On leur doit cette renaissance du luxe qui ranima l'artisanat parisien.

Dans ce renouveau de la vie mondaine, « l'aristocratie d'argent » a joué également son rôle. Spéculateurs, munitionnaires et financiers donnent le ton. « Les salons qui avaient le plus d'éclat, note un témoin, étaient ceux des fournisseurs, banquiers, gens d'affaires qui s'étaient enrichis sous le Directoire. » Michel Simons, l'époux de M^{lle} Lange, déjà possesseur du château de Meudon, achète à Paris un hôtel, rue de la Victoire,

25. MADELIN : *Op. cit.*, p. 35 [268].

qu'il fait aménager par l'architecte Bélanger. « M. et M^{me} Simons, remarque un contemporain, y ont encore fait des embellissements et des dépenses nouvelles ; ils ont meublé leur demeure de tout ce que le goût actuel offre de plus élégant, de plus splendide et de plus cher. Le lit seul de M^{me} Simons a coûté vingt-cinq mille francs²⁶. » Contraint de céder cet hôtel au Premier Consul, Simons acquiert l'hôtel d'Argenson, à l'angle du faubourg Saint-Honoré et de l'avenue de Marigny ; il le fait décorer par Hubert Robert.

L'hôtel Récamier n'est pas moins réputé. Restauré par Berthault et Percier, meublé par Jacob, cet ancien hôtel de Necker était situé rue du Mont-Blanc, dans le quartier de la Chaussée-d'Antin, résidence préférée de la finance parisienne. On y visitait surtout la chambre de M^{me} Récamier : « Tous les meubles sont élégants ; le lit est blanc et or avec des franges ; les marches pour y monter sont d'un bois précieux ; des draperies et taffetas tapissent la chambre ; mais ce qui m'a le plus frappée, écrit M^{me} de Cazenove d'Arrens, c'est une espèce de trépied en marbre blanc qui est au pied d'une des marches du lit, sur lequel est posée une lampe d'or avec la figure d'un génie, qui tient une urne dont il verse l'huile dans la lampe. De l'autre côté du lit, au chevet, est la statue du silence : elle est en marbre blanc ; un divan, un piano, une table à écrire complètent l'ameublement²⁷. »

Immensément riche, l'ancien fournisseur Séguin s'était établi rue d'Anjou. « Dans un hôtel meublé avec la dernière recherche et où une galerie de tableaux voisinait avec un laboratoire, le célèbre chef d'orchestre mulâtre Julien jouait des contredanses dont le financier avait acheté le monopole et qui ne s'exécutaient que chez lui²⁸. » Il faudrait également citer les hôtels d'Ouvrard, Collot et Delessert.

Si l'on se presse chez M^{me} Récamier dont le salon n'attire pas seulement les étrangers mais les nobles d'Ancien Régime qui s'y rendent « avec une sorte d'ostentation et comme pour étaler leur absence des fêtes du gouvernement²⁹ », les réceptions des gens de finance n'ont pas bonne réputation. « Ces sociétés d'estimables banquiers sont fort ennuyeuses par l'obligation où ils sont de recevoir des gens recommandés, des gens à lettres de crédit ; cela répand un ennui qui ne tient pas tout

26. Cité par GODECHOT : *Histoire de la société française*, p. 205 [226].

27. CAZENOVE D'ARRENS : *Deux mois à Paris...*, p. 70 [76]. Jugement moins favorable dans les *Souvenirs* de Molé, p. 306 [46].

28. LANZAC DE LABORIE : *Op. cit.*, III, p. 192 [245].

29. MOLÉ : *Op. cit.*, p. 306 [46].

en fait aux maîtres de maison³⁰. » Et Gallais de noter : « On y dîne copieusement ; on y fait une bouillotte ; on se promène en carrick ; on revient pour le thé ; on cause sans se répondre ; on bâille à se fendre la mâchoire et l'on va se coucher pour recommencer le lendemain³¹. »

Malgré l'hostilité de l'Empereur qui fait emprisonner Ouvrard et laisse déclarer la faillite de la banque Récamier, la haute finance se rapproche de la noblesse d'Empire. Marmont épouse la fille du banquier Perrégaux, Rapp celle du financier Vanlerberghe, associé d'Ouvrard.

Aux grandes fêtes des Tuileries, étaient conviés les membres d'une partie de la bourgeoisie parisienne : hauts fonctionnaires, hommes de loi, représentants des professions libérales qui formaient autant de groupes particuliers, très cloisonnés si l'on en croit quelques sondages effectués dans les archives notariales de Paris parmi les contrats de mariage.

En tête, une classe nouvelle : celle des employés de l'Etat. L'Ancien Régime ne l'avait pas entièrement ignorée, mais c'est Balzac qui, le premier, a remarqué que, sous la monarchie, il n'y avait qu'un nombre restreint d'agents officiels relevant directement des ministres du roi ; la vénalité des charges, d'une part, le système des *fermes* dont relevaient les commis des finances, d'autre part, expliquaient cette situation. La nouvelle organisation administrative, mise en place en l'an VIII, étend les attributions de l'Etat et renforce la centralisation. Douze ministères à Paris exercent leur autorité sur l'ensemble de l'Empire. Ainsi se crée une classe de fonctionnaires, nommés et appointés par le gouvernement : vingt-cinq mille environ dans la capitale. Le prestige de cette nouvelle classe est considérable : la fonction publique, que rehausse dans certains cas (ingénieurs, magistrats) le port d'un uniforme ou d'une écharpe, n'est pas seulement une source d'honneurs ; elle donne également l'impression de participer aux décisions impériales. « Tout le monde, écrit Alexandre Duval, voulait être dans la carrière militaire ou dans la carrière administrative. On ne se croyait rien si l'on ne portait un sabre ou un habit brodé³². » Dès que fut connu, en 1807, le projet de création de la Cour des Comptes, les candidatures affluèrent. D'après François de Neufchâteau, il y eut deux mille candidats pour quatre-vingts places³³. Les fonctions d'auditeur au Conseil d'Etat étaient également très recherchées : il suffit de lire le *Journal* de Stendhal pour constater de

30. CAZENOVE D'ARLENS : *Op. cit.*, p. 59 [76].

31. *Ibidem.*

32. Reproduit par LANZAC DE LABORIE, *Op. cit.*, III, p. 175 [245].

33. MAROT : *Recherches sur la vie de François de Neufchâteau*, p. 272 [277].

quelles intrigues elles devenaient l'enjeu. Des emplois plus modestes, comme celui de chef de bureau à la préfecture de police, n'étaient pas moins courus.

L'Empire a pourtant correspondu à une période de travail intense dans les ministères. Si l'administration provinciale a pu, de temps à autre, relâcher son effort, il n'en allait pas de même des bureaux parisiens. « Comment aurait-on pu se permettre la moindre négligence, soupire Pasquier, lorsque l'exemple d'une infatigable activité était donné de si haut³⁴. » En revanche, les traitements sont plus élevés dans la capitale que dans les départements : un préfet reçoit à Paris trente mille francs, en province de huit à vingt-quatre mille francs ; un conseiller de préfecture touche dans le département de la Seine neuf mille francs, soit mille francs de plus environ qu'en province. De surcroît, pour les fonctionnaires les plus importants, s'ajoute l'espoir de grosses gratifications (actions sur le canal du Midi ou revenus de domaines situés à l'étranger) auxquelles le personnel départemental doit renoncer. Travaillant beaucoup, recevant peu, les hauts fonctionnaires, à l'exception des ministres logés généralement à l'hôtel de leur ministère, n'obéissent à aucun tropisme en matière de logement. Il n'y a pas de « quartier de fonctionnaires » à Paris. En 1808, les adresses des membres de la Cour des Comptes, nouvellement créée, montrent une relative dispersion du personnel dans la capitale. Toutefois, les conseillers-maîtres habitent de préférence le faubourg Saint-Germain ou la Chaussée-d'Antin. Aux principaux fonctionnaires du ministère des Relations extérieures, Champagny interdit de loger dans des hôtels garnis et conseille de s'établir à proximité du ministère, rue du Bac. Plusieurs conseillers à la Cour de Cassation se regroupent rue du Cherche-Midi ou rue de l'Université.

Discréditée sous le Directoire, la fonction publique retrouve sous l'Empire un prestige qu'elle perdra sous la Restauration et la monarchie de Juillet, où le relâchement de la discipline dans les bureaux devait favoriser un genre de vie et une mentalité férocement caricaturés par Balzac, Henri Monnier ou Maurice Alhoy. Au sein de la bourgeoisie parisienne, un groupe non moins important était constitué par les hommes de loi. Réorganisés par la loi du 25 ventôse an XI, ayant leur chambre dans l'ancien Châtelet, les notaires de la capitale occupent une position sociale de premier plan³⁵. Le Parisien fait appel au notaire, une fois

34. Cf. aussi les lettres de la baronne de Gerando, épouse du secrétaire général du ministère de l'Intérieur, reproduites par LANZAC DE LABORIE, *op. cit.*, III, p. 130 [245].

35. Tous les renseignements statistiques sont extraits de la thèse dactylographiée présentée à l'École pratique des hautes études en 1966 par Nicole CÉLESTIN : *Les Notaires de Paris sous le Premier Empire* [177 bis].

au moins dans sa vie, le plus souvent pour le contrat de mariage.

Année	Pourcentage de mariages avec contrat	Pourcentage d'inventaires après décès
An XII	68	13
An XIII	63	13
An XIV-1806	67	9
1807	59	8
1808	61	13
1809	51	12
1810	46	12
1811	40	10
1812	39	6
1813	53	8
1814	40	5

On a pu évaluer à un million deux cent mille le nombre des actes notariés passés à Paris, dans les cent quatorze études, de l'an XII à 1814. Le fléchissement du nombre des contrats de mariage entre 1809 et 1813 s'explique seulement par l'importance des mariages hâtivement conclus pour échapper à la conscription. Mais le notaire reste sous Napoléon le conseiller écouté des familles : sa clientèle englobe toutes les catégories sociales. Aussi les notaires parisiens figurent-ils parmi les éléments les plus riches de la capitale : on en compte vingt sur la liste des six cents citoyens les plus imposés du département³⁶. Plusieurs deviennent maires de leur arrondissement : Bevière dans le 6^e, Boulard dans le 11^e, Rouen dans le 9^e³⁷. Leurs relations sont étendues : au mariage du notaire Barat, le 23 août 1813, les témoins qui signent le contrat sont la duchesse de Bellune, le sénateur Thévenard, le comte de Fuentès, Miot de Mélito et le préfet du département de Seine-et-Oise.

Tous les notaires ne font pas d'ailleurs de bonnes affaires : Raguideau, qui rédigea le contrat de mariage de Joséphine de Beauharnais, laisse à sa mort, en 1805, une succession embarrassée. Napoléon leur reprochait leur goût pour la spéculation : « Aujourd'hui les notaires font des affaires ; les notaires intriguent ; les notaires ruinent leurs clients³⁸. » En 1810, deux notaires sont condamnés pour faux.

36. Archives nationales, AF IV 1436.

37. Archives nationales, F¹ B II Seine 26.

38. Bulletin de police du 6 octobre 1807 ; Archives nationales, AF IV 1060.

Mais l'attrait qu'exerce la charge reste puissant. Le prix des études ne cesse de s'élever : elles valent de deux cents à trois cent mille francs vers la fin de l'Empire. Parfois c'est la dot de l'épouse qui aide le notaire à payer son étude ; le plus souvent le fils reprend la charge du père. Quand ils ne sont pas fils de notaires, les titulaires des études viennent en majorité d'un milieu de juristes (magistrats, avocats) et se marient dans le même milieu, formant ainsi un groupe social très fermé.

Dans une société où le droit occupe une telle importance, les avocats ont rapidement retrouvé leur ancien rang. La loi du 22 ventôse an XII leur rend titres et fonctions ; elle leur impose la licence en droit, la formation d'un tableau et le serment avant les débuts dans le prétoire³⁹. Le décret du 4 décembre 1810 rétablit les règles qu'un conseil de l'Ordre, présidé par le bâtonnier, doit faire respecter. Le Barreau de Paris comprend sous l'Empire près de quatre cents avocats. Malgré les vides occasionnés par la Révolution et l'entrée au Conseil d'Etat des juristes les plus réputés (Boulay, Regnault, Treilhard), il conserve tout son prestige : Delamalle, Billecoq, Berryer père appartiennent à l'ancienne génération ; Dupin aîné, Tripiet et Berryer fils débute vers 1812. Sirey, avocat à la Cour de cassation, fonde en l'an X un journal qui donne par ordre chronologique les arrêtés depuis 1760 ; en 1806, Denevers commence une collection d'arrêtés qui sera continuée en 1822 par Dalloz aîné. En 1808, Mauguin et Dumoulin publient un journal sous le titre de *Bibliothèque du Barreau*.

Indépendants sur le plan politique (trois avocats seulement sur deux cents voteront pour l'établissement de l'Empire, et Bellart animera l'opposition au Conseil général en 1814), souvent très cultivés (Loudieu reçoit dans son salon Maine de Biran et Joubert), les membres du Barreau de Paris appartiennent généralement à un milieu aisé : la fille de Berryer est richement mariée à un confrère en 1809⁴⁰.

En face des magistrats souvent assez mal recrutés en l'an VIII (« l'ensemble est faible sous le rapport des talents », disait Frochot du tribunal de première instance), le Barreau de Paris passe au contraire pour être « formé en grande majorité du plus honorable personnel ».

Il n'en allait pas de même pour le petit monde des robins qui gravitait autour du Palais de Justice. Le 22 mars 1808, Napoléon ramena le nombre des avoués parisiens de deux cent soixante à cent cinquante pour en accroître le prestige et diminuer le nombre des procès. Cette suppres-

39. GAUDRY : *Histoire du Barreau de Paris*, II, p. 487 [219].

40. BERRYER : *Souvenirs*, I, p. 355 [17].

sion provoqua l'émotion des agents de change, des greffiers, des commissaires-priseurs et des huissiers qui redoutaient des mesures analogues. Les avoués éliminés reçurent des compensations ; les autres professions ne furent pas touchées.

Aux carrières libérales se rattache le monde médical. La diversité était grande de l'officier de santé établi dans un quartier populaire au médecin de Napoléon, Corvisart, dont les revenus étaient considérables : trente mille francs par an de traitement comme médecin officiel de l'Empereur, sans parler d'une dotation de dix mille francs attachée à son titre de baron⁴¹. Le prix de ses consultations particulières montait jusqu'à vingt francs. Possesseur d'un luxueux hôtel de la rue Saint-Dominique, il y vivait entouré d'œuvres de maîtres, de livres magnifiques et d'objets d'art. Chirurgien à l'Hôtel-Dieu où il était le suppléant du « bonhomme Pelletan », Dupuytren mena de front la vie de professeur et celle de praticien qui devaient lui permettre de devenir rapidement très riche. Autre fortune importante, celle du célèbre accoucheur Baudelocque. En revanche, les médecins des quartiers les plus déshérités de la capitale, appelés au dernier moment et devant fréquemment exercer leurs soins gratuitement, faute pour leurs clients de pouvoir les payer, menaient une vie difficile. La loi du 19 ventôse an XI qui régla la profession médicale ne les débarrassa pas entièrement de la concurrence des charlatans et de « ces médecins d'urine » dont M^{me} de Chastenay nous a laissé une amusante description : « La foule afflue tous les jours chez ces hommes, et dans les deux ou trois matinées que j'y passai, avec un numéro et en attendant mon tour, j'eusse trouvé une ample matière pour plus d'un tableau burlesque⁴². »

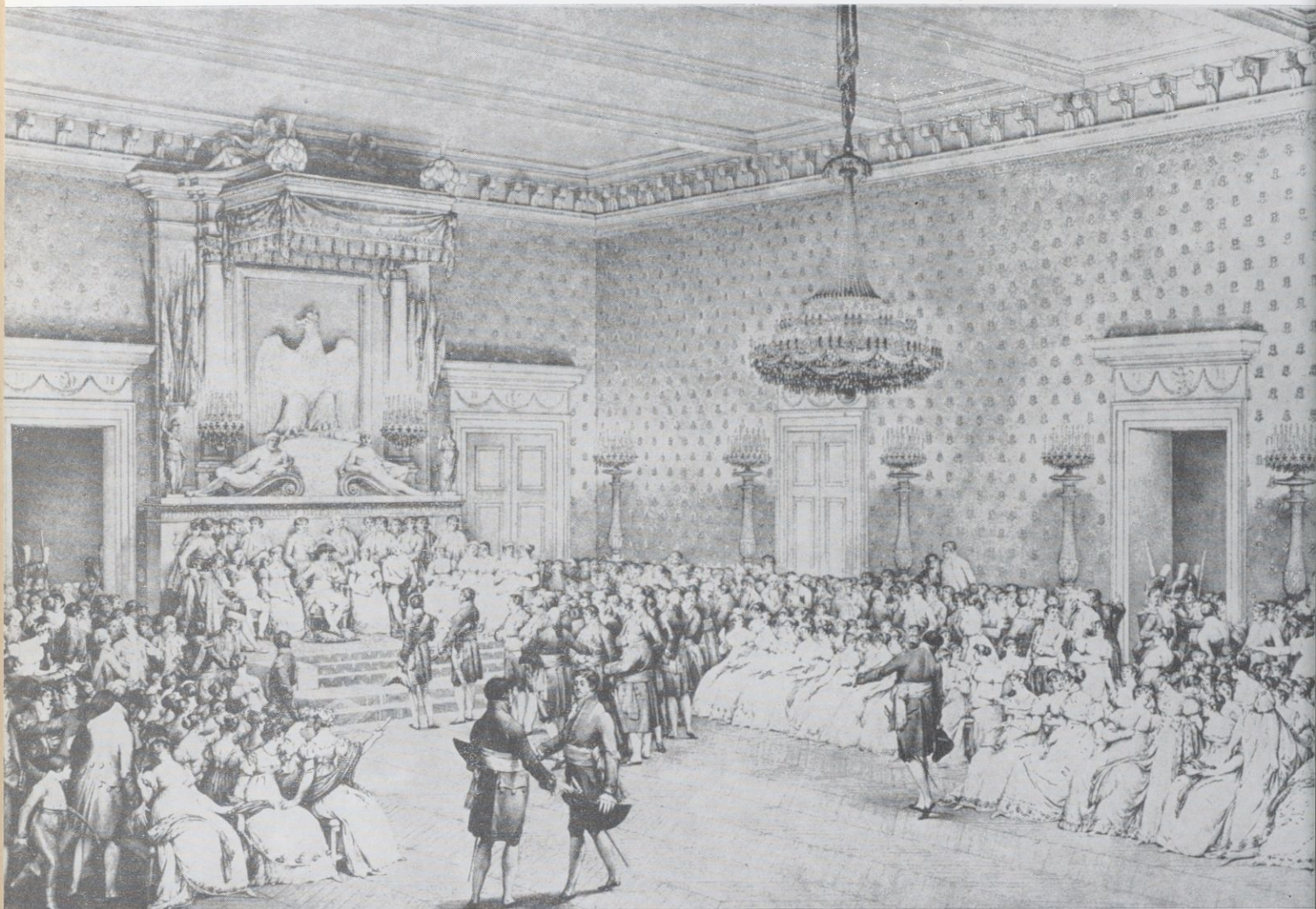
Si le recrutement social est plus large que celui des hommes de loi — une forte proportion des médecins parisiens semble issue de milieux modestes — certains sont reçus dans les salons de la bourgeoisie. « Nous sommes environnés, écrit Geoffroy, de médecins aimables, galants, enjoués, polis, élégamment vêtus et figurant encore mieux dans les plaisirs de la société qu'au chevet d'un malade⁴³. »

Il faut également faire une place au monde des artistes, dont les plus importants entrent dans la catégorie des notables parisiens. Voici le sculpteur Moitte, membre de l'Institut, conservateur du musée du Louvre.

41. Boyer, chirurgien de l'Empereur, touche quarante mille francs (Archives nationales, F^{7*} 2532).

42. M^{me} DE CHASTENAY : *Op. cit.*, II, p. 36 [28].

43. Reproduit par LANZAC DE LABORIE : *Op. cit.*, III, p. 343 [245].



NAPOLÉON ET JOSÉPHINE A L'HÔTEL DE VILLE

Le 4 décembre 1809, le gouverneur de Paris et le corps municipal offrirent à l'Empereur, que l'on voit ici harangué par Frochot, une fête à laquelle assistèrent 4 000 personnes. Note émouvante : ce fut l'une des dernières apparitions publiques de Joséphine avant le divorce. Lavis de Moreau le Jeune. Musée Napoléon, fondation Gourgaud, à l'île d'Aix ; cl. Hachette.



NAPOLÉON ET MARIE-LOUISE A L'HÔTEL DE VILLE

Le 10 juin 1810, Napoléon et la nouvelle Impératrice furent reçus à l'Hôtel de Ville. Plus de 1 000 personnes occupaient la salle du concert. Le bal fut ouvert par Marie-Louise et Jérôme. Si l'Empereur et l'Impératrice partirent à minuit, les festivités devaient durer jusqu'à cinq heures du matin. Lavis de Moreau le Jeune. Musée Napoléon, fondation Gourgaud, à l'île d'Aix ; cl. Hachette.

Représentant de l'art officiel, il reçoit d'importantes commandes de l'Etat. Ses revenus nous sont connus par le journal que nous a laissé son épouse : 1 660 francs de rente perpétuelle à 5 pour 100 ; 1 200 francs d'indemnité comme membre de l'Institut ; 1 250 francs comme conservateur au musée du Louvre ; 250 francs de traitement de la Légion d'honneur, plus le revenu de deux parcelles de terre à Sceaux⁴⁴. Il touchera 30 000 francs pour le monument du général Desaix au Grand-Saint-Bernard. Le ménage n'est pourtant pas très à l'aise. Il habite le second étage de l'ancien hôtel du maréchal de Saxe, au n° 3 du quai Malaquais, et y mène une existence étriquée, comme le montre le livre de comptes de M^{me} Moitte. Rien de comparable avec l'hôtel de David, rue de Seine. Peintre officiel du régime, David s'assure en effet les grosses commandes qui lui permettent d'amasser une énorme fortune⁴⁵.

Dans la liste des six cents contribuables les plus imposés du département de la Seine, en 1811, on relève près de 50 pour 100 de rentiers ou propriétaires (le terme remplaçant, dans les registres fiscaux ou les actes des notaires, celui de bourgeois, mais englobant fréquemment des membres de l'ancienne noblesse). La statistique morale et personnelle de 1809 fournit d'utiles indications sur leurs revenus qui varient de cinq mille à cinquante mille francs par an. Il existe également des petits rentiers dont les revenus tournent autour d'un chiffre très inférieur à cinq mille francs : ils n'ont pas été compris dans l'enquête de 1809⁴⁶.

Déjà, sous l'Ancien Régime, Paris abritait un nombre élevé de rentiers : la plupart ont été ruinés par la Révolution : ceux qui recevaient des loyers ou des fermages ont toutefois moins souffert que ceux qui avaient placé leurs capitaux dans des fonds publics. Cette catégorie était la plus nombreuse, la vieille bourgeoisie ne possédant guère de rentes foncières. Les nouveaux rentiers sont d'heureux acquéreurs de biens nationaux, d'habiles spéculateurs sur les assignats, d'anciens négociants ou hommes de loi retirés prématurément des affaires. La capitale leur offre un abri idéal : « Il n'y a point d'être plus heureux qu'un bourgeois de Paris qui a dix mille livres de rente », observe l'Hermite de la Chaussée-d'Antin⁴⁷.

Ce monde des rentiers n'est pas homogène ; il y a loin du rentier de la rue de Lille à celui de la place Royale. « Vous verriez, écrit

44. COTTIN : *Journal de M^{me} Moitte* [189].

45. *Ibidem*, p. 119.

46. Archives nationales, F⁷* 2531-2532.

47. JOUY : *L'Hermite de la Chaussée-d'Antin*, I, p. 62 [103]. Boussingault, dans ses *Mémoires*, indique que son père, qui disposait d'un revenu de 3 000 à 4 000 francs provenant d'un bureau de tabac et de maisons, passait pour un homme riche dans le quartier du Marais [21 bis].

Jouy, que ce revenu de dix mille livres de rente, qui vous donne tant de relief dans la rue Boucherat, vous laisserait bien inconnu dans celle du Mont-Blanc et qu'il vous faudrait renoncer à toutes ces petites jouissances de la vanité auxquelles tout bon bourgeois attache tant de prix⁴⁸.» L'emploi ostensible de domestiques montre le retour aux anciennes traditions : il n'est guère de bourgeois qui n'ait une servante. Mais l'occupation d'une domesticité nombreuse reste réservée à la noblesse.

Les revenus évoluent de manière différente. Des travaux récents ont montré que la tendance générale de la rente foncière est à la hausse sous l'Empire⁴⁹. Poursuivant une évolution commencée sous la Révolution avec la vente des biens nationaux, le marché immobilier reste très actif. Le dépouillement des *Petites Affiches* montre que « les ventes des maisons furent nombreuses, même lorsque fut achevé le transfert des biens nationaux et des propriétés des hospices⁵⁰ ». L'investissement de capitaux dans des immeubles bâtis à Paris va se révéler, contrairement aux vues pessimistes de Turgot à la veille de la Révolution et en dépit des fluctuations du prix des loyers, un excellent placement. Fatale aux maisons vétustes des quartiers anciens, la concurrence des constructions neuves ne se fera sentir que plus tard. Les vieilles demeures trouvent facilement des locataires⁵¹. Au début de 1801, l'auteur du *Tableau des contributions du département de la Seine* déplore encore que le produit des loyers soit aussi affaibli : « Il ne s'est guère conservé que dans les quartiers où les citoyens sont attirés soit par les affaires, soit par le mouvement du commerce, soit par le goût et la mode, soit, enfin, par les plaisirs. Dans les quartiers comme le 7^e, le 8^e, le 9^e et le 12^e arrondissement, les maisons sont, en 1801, inhabitées ou ne sont occupées que lorsque les propriétaires consentent quelques sacrifices. » Dans les autres quartiers, toutefois, les demandes dépassent les possibilités des offres. Cette conjoncture a stimulé la construction privée. Celle-ci est, paradoxalement, plus importante dans le centre qu'à la périphérie où existent pourtant de nombreux terrains encore vides à l'intérieur de l'enceinte. Faubourg Montmartre ou rue de l'Odéon, on bâtit plusieurs maisons de rapport entre 1803 et 1807, puis entre 1809 et 1811. En revanche, si en 1806 une société envisage de bâtir cent cinquante petites

48. JOUY : *Op. cit.* p. 69 [103].

49. DAUMARD : *Maisons de Paris et propriétaires parisiens au XIX^e siècle*, IV [192].

50. *Ibidem*, p. 232.

51. D'après Daumard, les propriétaires de Paris se seraient répartis ainsi en l'an VIII : 15 pour 100 de rentiers, 12 pour 100 de négociants, 39 pour 100 de boutiquiers (dont beaucoup se sont retirés), 1 pour 100 de fonctionnaires, 7 pour 100 d'employés de l'État, 3 pour 100 d'employés divers, 22 pour 100 de professions libérales, 1 pour 100 de divers (ouvriers, domestiques...).

maisons à l'anglaise sur un lotissement compris entre l'avenue des Champs-Élysées, le faubourg Saint-Honoré, la rue Matignon, et la rue du Colisée, le cas reste isolé⁵².

Les rentiers de l'Etat ont traversé davantage de vicissitudes. Le 8 février 1800, la rente 5 pour 100, qui avait accusé une nette remontée après le coup d'Etat de Brumaire, tombe à 17,37. Pour redresser la situation, un arrêté du 11 avril établit qu'à compter du second semestre de 1800, les rentes et pensions sur l'année seront acquittées en numéraire. Cette nouvelle qui suit la victoire de Marengo et, en février 1801, l'annonce de la paix de Lunéville provoquent une hausse : la rente est à 68 francs au début de 1801. Pour assainir une situation compromise par l'agiotage et assurer la sécurité des rentiers, le Premier Consul prend des mesures efficaces. « Point de marché sûr, estiment les conseillers de Bonaparte, sans des intermédiaires dont le nombre sera limité, qui cautionneront leur activité par le dépôt d'un gage, qui jouiront du monopole de la profession et y consommeront ainsi, en toute correction, les négociations qu'ils contracteront entre eux⁵³. » Aussi la fonction d'agent de change est-elle réglementée. Un arrêté du 22 juin établit une bourse de commerce à Paris, limite à quatre-vingts le nombre maximum des agents de change à nommer et fixe à soixante mille francs le montant de leur cautionnement⁵⁴. La police de la Bourse est réglée par une ordonnance de Dubois le 20 juillet⁵⁵. L'effet des décisions consulaires sera néanmoins assez lent : la reprise de la guerre puis, en 1805, le krach des Négociants réunis entretiennent la méfiance des rentiers. C'est seulement après la victoire de Friedland que la rente connaît un véritable essor : elle est à 93 le 27 août 1807. Elle se stabilisera autour de 84 pendant trois ans. Ces années correspondent à une époque de prospérité que vient interrompre la grande crise économique de 1810. Dès lors s'installe le marasme. La veille de la naissance du Roi de Rome, on ne négocie que cinq mille francs de rente et une cinquantaine d'actions de la Banque de France. Quand le roi de Saxe veut ouvrir à Paris un emprunt de douze millions portant 6 pour 100 d'intérêt et remboursable en douze ans, il se heurte à un marché réticent, bien que le placement ait été assuré par Perrégaux. Napoléon doit souscrire lui-même la moitié de l'emprunt et le maintien de la cotation au pair reste par la suite difficile.

52. LANZAC DE LABORIE : *Op. cit.*, II, p. 289 [245].

53. COLLING : *La Prodigieuse histoire de la Bourse*, p. 156 [186].

54. Archives de la préfecture de police, D/A 31.

55. COLLING : *Op. cit.*, p. 180 [186].

MINUTE DU DÉCRET IMPÉRIAL ÉTABLISSANT UNE ÉGLISE CONSISTORIALE DU CULTÉ LUTHÉRIEN A PARIS.....	123
UNE ÉLÉGANTE A L'ÉGLISE.....	125
LOGE D'ADOPTION DES CHEVALIERS DE LA CROIX.....	128
LE LYCÉE BONAPARTE.....	130
LE LOUVRE.....	135
LE THÉÂTRE DE L'ODÉON.....	140
AFFICHE DE L'OPÉRA DE PARIS.....	143
LE SALON DE 1801.....	147
LA MISE EN EAU DES FONTAINES.....	155
LOUIS-NICOLAS DUBOIS.....	158
JOSEPH FOUCHÉ, DUC D'OTRANTE.....	163
NICOLAS FROCHOT, PRÉFET DE LA SEINE.....	163
CHABROL DE VOLVIC, PRÉFET DE LA SEINE.....	168
ETIENNE-DENIS PASQUIER, PRÉFET DE POLICE.....	169
UN COMMISSAIRE DE POLICE SOUS L'EMPIRE.....	175
LOUIS BEFFARA, COMMISSAIRE DE POLICE.....	176
PIERRE-HUBERT ANSON.....	179
ETIENNE, MARQUIS D'ALIGRE.....	179
LE CANAL DE L'OURCQ.....	182
LA BARRIÈRE DES CHAMPS-ÉLYSÉES.....	183
ÉLÉVATION PRESCRITE POUR LES FAÇADES DE LA RUE DE RIVOLI.....	188
LE QUAI DES TUILERIES EN 1810.....	191
ENTRÉE DES PIERRES DE TAILLE A PARIS.....	193
TOPOGRAPHIE DE MAIRE.....	197
MAISON EMPIRE DE LA CITÉ DU RETIRO.....	202
MAISON EMPIRE, 2, RUE DU CAIRE.....	203
VUE DU LOUVRE ET DES TUILERIES.....	206
PIERRE-FRANÇOIS-LÉONARD FONTAINE.....	209
CHARLES PERCIER.....	209
LE LOUVRE ET LES TUILERIES AVANT ET APRÈS LE 1 ^{ER} EMPIRE.....	212
LA RÉGION SITUÉE AU NORD DU JARDIN DES TUILERIES AVANT ET APRÈS LE 1 ^{ER} EMPIRE.....	212
INTÉRIEUR DU PALAIS DES TUILERIES.....	215
PROJET DU PALAIS DU ROI DE ROME.....	218
ALEXANDRE-THÉODORE BRONGNIART.....	220
LA STATUE DE DESAIX.....	222
LA COLONNE VENDÔME.....	225
ARC DE TRIOMPHE DU CARROUSEL.....	228
LA PAIX DE PRESBOURG.....	228

PROJET DE L'ARC DE TRIOMPHE DE L'ÉTOILE.....	233
STATUE DE GROGNARD.....	235
LA FONTAINE ÉGYPTIENNE DE LA RUE DE SÈVRES.....	236
LA FONTAINE DU MARCHÉ AUX CHEVAUX.....	239
LA FONTAINE DU CHATELET.....	239
LE MARCHÉ SAINT-GERMAIN.....	243
LE PONT ROYAL OU PONT DES TUILERIES.....	245
LA FONTAINE DE L'ÉCOLE DE MÉDECINE.....	250
LA HALLE AUX VINS.....	254
LA HALLE AUX BLÉS.....	257
LE PONT D'AUSTERLITZ.....	263
MÉMOIRE DE FOURNITURE DE CHANDELLES.....	267
LA HALLE A LA VOLAILLE.....	269
LE MARCHÉ DES JACOBINS.....	269
LE CANAL DE L'OURCQ.....	273
EMPOISONNEMENT COMMIS PAR L'ÉPICIER TRUMEAU.....	274
SAVARY, DUC DE ROVIGO.....	279
LE BAL DES DOMESTIQUES.....	282
LA PROSTITUTION AU PALAIS-ROYAL.....	283
ORIGINE GÉOGRAPHIQUE DES DOMESTIQUES PARISIENS.....	285
LA ROULETTE.....	288
L'HÔTEL-DIEU.....	290
RENÉ LAENNEC.....	295
LA FONTAINE DU BOULEVARD DE BONDY.....	299
LA VACCINE EN VOYAGE.....	302
DÉPUTATION DES MAIRES DE PARIS A SCHÖNBRUNN.....	305
PASSAGE DU CORTÈGE DE LOUIS XVIII SUR LE PONT-NEUF.....	307
LA CONSTITUTION DE L'AN VIII.....	312
L'ÉMIGRANT RENTRANT A PARIS.....	316
LE PLÉBISCITE POUR LA CONSTITUTION DE L'AN VIII.....	319
EN-TÊTE DE LA PRÉFECTURE DE LA SEINE DESSINÉ PAR PRUD'HON.....	321
ORDONNANCE DU PRÉFET DE POLICE CONCERNANT LE COMMERCE DE LA BOULANGERIE.....	322
PRIX DU SAC DE FARINE EN L'AN X.....	324
LA FÊTE DE LA PAIX, PLACE DE LA CONCORDE.....	329
LE PLÉBISCITE DE L'AN XII.....	330
LE GÉNÉRAL MOREAU.....	333
JEAN-CHARLES PICHEGRU.....	333
GEORGES CADOU DAL.....	337
RÉCEPTION DE LEURS MAJESTÉS IMPÉRIALES A L'HÔTEL DE VILLE.....	341
	515